



RAPPORT D'ACTIVITÉ
DU SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN VERSANT
DE L'AUSTREBERTHE
2019

SOMMAIRE

1. PREAMBULE	3
2. LE ROLE DE CHAQUE MEMBRE DE LA CELLULE D'ANIMATION	4
3. COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES	5
4. AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE DU RISQUE.....	8
5. AMELIORATION DE LA CONSCIENCE DU RISQUE	9
6. SURVEILLANCE, PREVISION DES CRUES, ALERTE ET GESTION DE CRISES.....	11
7. RISQUE INONDATION ET URBANISME	19
8. RALENTISSEMENT DES ECOULEMENTS	22
9. AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE RURAL	23
10. COMMUNICATION, ECHANGES, GROUPES DE TRAVAIL.....	35
11. COORDINATION ET AUTRES.....	35
12. ANNEXES	46

1. PREAMBULE

Le présent rapport a pour objet de dresser le bilan d'activité de l'année 2019 de la cellule d'animation du SMBVAS. Il a été co-rédigé par l'ensemble des membres de l'équipe.

Les missions principales de cette cellule sont de mettre en œuvre les politiques suivantes :

- prévention des inondations,
- préservation de la qualité des milieux et de la ressource en eau,
- portage des politiques publiques du grand cycle de l'eau.

La cellule d'animation se compose :

- d'un poste de coordinateur (à temps partiel – poste occupé par Mya BOUZID) ;
- d'un poste de chargé de mission ADTR « Aménagement Durable du Territoire Rural » (à temps complet – poste occupé par Alexandre ABIVEN) ;
- d'un poste de chargé de mission « volet urbain » (à temps complet - poste occupé par Camille GODEFROY) ;
- d'un poste de chargé de mission « gestion hydraulique des ruissellements et aménagement de zones humides » (à temps complet – poste occupé par Marie BESSE) ;
- d'un poste de chargé de mission SAGE « Schéma d'aménagement et de Gestion des Eaux » en partage avec le SMBV Caux Seine (à temps complet – poste occupé par Elena MARQUES) ;
- d'un poste de chargé de mission « culture du risque » (à temps complet – poste occupé par Louise VIEUSSENS) ;
- d'un poste d'assistante comptable (à temps complet – poste occupé par Nathalie FEVRIER) ;
- d'un poste de secrétaire partagé avec l'ASYBA (27 h hebdomadaires SMBVAS + 8 h hebdomadaire ASYBA - poste occupé par Stéphanie ALLAIS).

Les postes sont subventionnés de la façon suivante en 2019 :

Financeurs	Postes subventionnés pour tout ou partie	Montant éligible pris en compte	Taux de subvention	Montant subvention prévu
AESN – Contrat d'animation	Coordination ADTR Gestion hydraulique Secrétariat	144 956 €	50 %	72 478 €
AESN - SAGE	Animation SAGE Forfait de fonctionnement	55 058 €	50 %	27 529 €
ETAT (PAPI)	Coordination Culture du risque	79 500 €	40 %	31 800 €
			TOTAL	131 807 €

Le syndicat fonctionne maintenant depuis 19 ans et maintient une activité toujours plus soutenue.

2. LE ROLE DE CHAQUE MEMBRE DE LA CELLULE D'ANIMATION

Les missions des animateurs de la cellule d'animation sont les suivantes :

<p>Missions du coordinateur Sous l'autorité du Président</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer le programme d'action du syndicat, - Coordonner et animer l'ensemble des actions de l'équipe du syndicat, - Suivre les actions du syndicat et veiller à leur bon déroulement d'un point de vue technique, administratif et financier notamment, - Rechercher les partenaires financiers externes, - Coordonner, animer et s'assurer de la mise en œuvre des contrats de partenariats tels que le « PAPI » (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) ou le contrat d'animation AESN, - Mettre en place des outils de communication, - Suivre certains projets : CERT, culture du risque, etc.
<p>Missions du chargé mission « Aménagement Durable du Territoire Rural » Sous la direction de l'ingénieur coordonnateur du syndicat</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Suivre les études prévues par le SMBVAS (étude globale d'efficacité des ouvrages, étude de rupture de barrages, etc.), - Suivre la conception et les travaux prévus par le SMBVAS (4 ouvrages structurants, aménagements connexes aux travaux de l'autoroute A150, réhabilitation d'ouvrages, traitements de bêtouilles), - Superviser le système d'instrumentation et de suivi du remplissage des ouvrages. - Mener les travaux du programme de réhabilitation des mares (630 mares sur le territoire). - Co-animer la politique agricole sur le Bassin d'Alimentation de Captage de Limésy en collaboration avec la Communauté de Communes Caux Austreberthe, - Participer à différentes études, colloques et formations en lien avec les thématiques eau-sol-biodiversité, - Participer au groupe restreint de la commission agricole de l'ASYBA (Association régionale des syndicats de bassin versant et structures assimilées). - Superviser l'ensemble des actions du poste « Gestion hydraulique des ruissellements et aménagement des zones humides ».
<p>Missions du chargé de mission « gestion hydraulique des ruissellements et aménagement de zones humides » Sous la direction du chargé de mission ADTR</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Suivre les études PCAHD (Plans Communaux d'Aménagements d'Hydraulique Douce), - Négocier la mise en place des aménagements d'hydraulique douce suite aux études PCAHD, - Suivre les travaux de réalisation des aménagements d'hydraulique douce, - Emettre un avis sur les projets de retournement d'herbages dans le cadre de l'installation des Jeunes Agriculteurs, - Assurer la surveillance et le suivi de l'entretien des ouvrages, - Contractualiser avec des exploitants agricoles pour faire pâturer les ouvrages du syndicat.
<p>Missions du chargé de mission « volet urbain » Sous la direction de l'ingénieur coordonnateur</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Conseiller les communes sur le volet pluvial des documents d'urbanisme et projets d'urbanisation (niveau technique, réglementaire, administratif notamment – gestion des eaux pluviales urbaines et prévention des inondations), - Favoriser l'émergence des études et travaux réalisés par les communes pour la gestion des eaux pluviales urbaines et aider les communes sur leur suivi, - Participer aux réflexions locales, départementales, etc. - Organiser des sessions de formations et d'informations auprès des maires, de la population, et des différents acteurs de ce volet, - Apporter une aide technique à la résorption de problèmes ponctuels,
<p>Missions du chargé de mission « Culture du Risque » Sous la direction de l'ingénieur coordonnateur</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Appuyer les communes volontaires dans la réalisation de leurs Plans Communaux de Sauvegarde et la création de leurs Réserves Communales de Sécurité Civile : conseil, animation de la démarche et rédaction du document, - Assurer le suivi des communes dont le Plan Communal de Sauvegarde a été réalisé et animer une dynamique territoriale : appui à la mise à jour, aide à l'organisation et l'animation de réunions publiques, appui dans la réalisation de supports de communication sur les Risques Majeurs pour les communes (bulletins communaux, affichage), organisation d'exercices, animation du Club PCS de l'Austreberthe (café-débat, veille) - Mettre en œuvre la réalisation de diagnostics de vulnérabilités aux inondations des entreprises, du bâti public, privé et des logements sociaux de la vallée - Coordonner le volet communication du Syndicat et du Centre Eau Risque et Territoire : organisation d'évènements de sensibilisation des élus et du grand public ; production de plaquettes, communiqués de presse, communication web ; développer les partenariats et le volet pédagogique du CERT.
<p>Missions du chargé mission SAGE Sous la direction de l'ingénieur coordonnateur du syndicat</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer l'appui administratif et technique des activités de la commission locale de l'eau (CLE), - Organiser et animer les réunions de pilotage et de travail, - Préparer et suivre les études réalisées en interne et en externe dans le cadre de l'élaboration du SAGE, - Préparer les marchés correspondants, - Rédiger les différents documents du SAGE, - Mettre en place les actions de communication et de sensibilisation.

Le détail des missions réalisées en 2019 est décrit dans les chapitres ci-après.

Le temps passé sur chaque mission est en annexe 1 et émane d'un suivi quotidien réalisé par chaque membre de l'équipe dans un tableau récapitulatif de l'activité par quart de journée.

3. COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

Le SMBVAS est une structure qui agit dans l'intérêt général sur un territoire hydrographique. Cela implique de se trouver à l'interface entre aménageurs/habitants de ce territoire et services de l'Etat.

Le SMBVAS est donc au service de l'Etat pour appliquer ses politiques. Cela se fait à différentes échelles dans le cadre de démarches complémentaires que sont :

- la mise en œuvre d'un appel à projet PAPI lancé par l'Etat Français et d'un contrat d'animation avec l'AESN,
- le portage d'une démarche d'élaboration de SAGE,
- le suivi des politiques de l'Etat : directive inondation, directive cadre sur l'eau, etc.

3.1. Coordination du PAPI 2

La labellisation a été obtenue en septembre 2012 après passage en comité « Plan Seine ».

Les actions sont réparties sur les 6 axes suivants définis par le CCTP des PAPI d'octobre 2010 ainsi qu'un axe dit « 0 » dédié à l'animation :

- Axe 0 : animation du programme d'action
- Axe 1 : l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
- Axe 2 : la surveillance et la prévision des crues
- Axe 3 : l'alerte et la gestion de crise
- Axe 4 : la prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme
- Axe 5 : les actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens
- Axe 6 : le ralentissement des écoulements

Une importante révision à mi-parcours a été effectuée en 2017 impliquant les éléments suivants :

- Un programme allant jusqu'en 2019 (contre 2018 auparavant) ;
- Un montant total passant de 2 710 000 à 3 300 000 euros HT ;
- Le recentrage des actions sur 6 axes au lieu de 7 et 27 actions au lieu de 34.

Une nouvelle demande de prolongation a été faite et approuvée en 2019. Le PAPI ira donc jusqu'au 31 décembre 2020.

Le suivi du PAPI consiste en l'organisation de 2 COPIL, le suivi des dossiers de demande de subvention et de la consommation des crédits, etc.

3.2. Coordination du contrat AESN

Le SMBVAS a signé un contrat d'animation 2014-2018 avec l'AESN. Ce contrat a permis au SMBVAS de développer une politique cohérente de préservation de la ressource en eau et des milieux humides.

Un nouveau contrat a été signé en 2019 pour un an seulement et porte sur les actions du XI^{ème} programme.

Le suivi du contrat AESN en 2019 a consisté en l'organisation de deux comités de pilotage, le suivi des dossiers de demande de subvention et de la consommation des crédits, etc.

3.3. Le SAGE des 6 vallées

✦ Elaboration du scénario tendanciel et choix de la stratégie.

L'élaboration du scénario tendanciel et le choix la stratégie du SAGE a nécessité l'organisation de 3 commissions thématiques et 2 inter-commissions. Le choix de la stratégie a été validé par la commission Locale de l'Eau le 7 juillet 2019.

Le tableau ci-dessous synthétise le nombre de personnes mobilisées pour ces commissions.

Nom de la Commission	Nombre de participants hors bureau d'études et animatrice SAGE
Qualité et quantité d'eau	21
Milieux aquatiques	15
Inondation	15
Inter-commission 1	16
Inter-commission 2	17

✦ Elaboration de la cartographie érosion et des zones prioritaires pour la ressource en eau, les milieux aquatiques et le risque inondation.

Les enjeux du SAGE des 6 Vallées sont intimement liés au contexte pédologique et karstique. La sensibilité du territoire aux phénomènes d'érosion des sols a été réaffirmée. Les impacts importants que cela produit sur la qualité de l'eau potable (via le karst), les milieux aquatiques et l'impact sur le risque inondation à travers l'envasement des ouvrages de lutte contre les inondations, la réduction de leur capacité de stockage et l'augmentation des coûts d'entretien nécessite une stratégie d'action ambitieuse. La décision a été prise dans la phase stratégie de conduire des actions préventives sur l'érosion des sols. Pour ce faire, la phase préalable est d'avoir la connaissance de ces phénomènes, leur localisation, leur intensité et leurs impacts selon les enjeux.

L'étude a été conduite par l'AREAS et un soin particulier a été pris à associer les membres des commissions thématiques pendant l'élaboration de la cartographie. L'élaboration de cette étude a nécessité l'organisation de 5 réunions du comité de pilotage.

✦ Rédaction du PAGD et du règlement

La rédaction du PAGD et du règlement a nécessité l'organisation de 4 comités de rédaction en présence d'une juriste. Le tableau ci-dessous synthétise le nombre de personnes mobilisées pour ces inter-commissions.

Comité de rédaction	Nombre de participants hors bureau d'études et animatrice SAGE
Gouvernance et communication	5
Qualité et quantité d'eau	8
Milieux aquatiques	10
Ruissellement et érosion	8
Bureau	8

Le projet de SAGE a été validé par la CLE à l'unanimité le 8 janvier 2020.

✦ Sensibilisation des acteurs du territoire

🌿 Groupe de travail agricole

Les enjeux du territoire du SAGE des six vallées, identifiés pendant la phase de diagnostic, sont intimement liés à l'évolution du paysage et de l'activité agricole. Le groupe de travail agricole du SAGE a pour objectif de proposer des réponses concertées à ce défi. Deux réunions ont eu lieu afin d'identifier de façon partagée les freins mais aussi les leviers sur lesquels le SAGE pourrait agir. La synthèse des échanges a fait l'objet d'un rapport de conclusion.



🌿 CONCERTATION PREALABLE DU PUBLIC

En application de l'article L.121-15-1 du code de l'environnement, les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux peuvent être soumis à la procédure de concertation préalable. Dans ce cadre, les élus de la Commission Locale de l'Eau ont souhaité volontairement organiser une concertation préalable sur les objectifs et principales orientations du projet de SAGE selon les modalités des articles L. 121-16 et L. 121-16-1 du code de l'environnement. Pour cela la CLE a saisi la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) qui a désigné un garant de la concertation. Les modalités de la concertation ont été définies avec M. Pierre Guinot-Délery, garant de la concertation

Afin d'associer un maximum d'habitants aux choix stratégiques du SAGE des supports de communication (dossier de la concertation, flyers, kakemonos, questionnaires) ont été créés et des événements organisés. La presse et la radio locales ont aussi été mobilisées.

Les habitants du territoire ont pu s'exprimer sur les grandes orientations du SAGE pendant quatre semaines, du 25 mai au 22 juin. Chacun a eu accès aux éléments d'information nécessaires à la bonne compréhension de la situation de l'eau

sur le territoire via le site internet suivant www.smbvas.fr/concertation-SAGE, les réseaux sociaux ou lors des évènements publics associés :

- une projection-conférence au cinéma Le Paris à Caudebec-en-Caux
- un atelier lors de la Fête de la Nature au Centre Eau Risque et Territoire à Villers-Ecalles;
- une réunion d'information et atelier ouverte aux élus et habitants à Motteville

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

Concertation préalable sur les grandes orientations du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des six Vallées

Syndicats mixtes des bassins versant Caux-Seine et Austreberthe-Saffimbec

Le schéma d'aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un document de planification avec portée réglementaire réalisé à une échelle locale par les acteurs locaux. Il a pour objectif d'assurer une gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques. En application de l'article L.121-15-1 du code de l'environnement, le Schéma d'aménagement et de Gestion des Eaux présente être soumis à la procédure de concertation préalable. Dans ce cadre, la Commission Locale de l'Eau du SAGE des six Vallées a souhaité organiser volontairement une concertation préalable sur les objectifs et principes orientations du projet de SAGE en cours selon les modalités des articles L.121-18 et L.121-26-1 du code de l'environnement.

Le public est donc informé que du 25 mai au 22 juin 2019 inclus une concertation préalable du public sera lieu sur le territoire du SAGE des six Vallées qui concerne les communes des bassins versants Caux-Seine, de l'Austreberthe et du Saffimbec.

La Commission nationale de débat public a désigné le 6 février 2019 Monsieur Pierre Guinet Orléans comme garant de cette concertation préalable.

Pendant toute cette période, et afin de permettre l'expression des avis, questions et propositions des acteurs du territoire et des habitants sur les grandes orientations du SAGE, seront mis en œuvre les moyens suivants :

- Un document d'information disponible dans les mairies et les sièges des intercommunalités ;
- Une page dédiée sur le site internet www.smbvas.fr, permettant l'accès à l'ensemble de la documentation et la possibilité de contribuer en ligne de manière visible et transparente ;
- L'accès et la disponibilité tout le long de la concertation préalable pour recevoir les avis et les contributions du public ;
- Un atelier ouvert au public lors de la Fête de la Nature organisée par le SMBVAS et célébrée au Centre Eau Risque et Territoire le 25 mai 2019 de 10h à 19h, adresse : 123 avenue route de Villers, 76100 Villers-Ecalles ;
- Une présentation publique des grandes orientations du SAGE le 6 juin à 18h30 dans la Salle Polyvalente des Caneles, Adresse : 30 Avenue de l'Industrie, 76100 Les Mares des Champs.

Toutes correspondances relatives à cette concertation préalable pourra être adressée au garant, à l'adresse suivante : pierre.guinet@orange.fr

Toutes informations relatives à un projet pourront être demandées auprès de Mme Marquès, Animatrice du SAGE des six Vallées Tel : 02 35 34 90 74

A l'issue de cette période, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du bilan du garant retraçant et évaluant les conditions de la concertation sur le site internet prédict.

Le présent avis sera affiché sur les communes concernées.

<https://www.smbvas.fr/sage-concertation>



Site internet – réseaux sociaux

4 Articles de presse -1 passage radio

Réunion publique

- ✦ Actions d'amélioration de la connaissance
- 🌿 Recensement et caractérisation des rejets en rivière

Une étudiante de Master 2 a été missionnée pour recenser et caractériser les rejets en rivière sur l'ensemble du territoire du SAGE. Ce stage a permis de compiler une série de données et mettre en lumière des rejets suspects. Cette étude représente une première étape pour approfondir la connaissance sur les rejets en milieu naturel dans le territoire du SAGE. Cette action est ciblée dans le PAGD du SAGE.

La stagiaire a été encadrée par Arnaud Rosan. L'animatrice du SAGE a accompagné l'étudiante dans la définition des objectifs du stage, la méthodologie et dans la relecture des documents.

🌿 Suivi du PPRE de l'Austreberthe

Le SIRAS élabore un nouveau Plan Pluriannuel de Restauration et Entretien. L'animatrice du SAGE est associée à cette étude qui devrait être finalisée au premier trimestre 2020.




4. AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE DU RISQUE

✦ Mise en place de mesures correctives sur 4 sites

Le syndicat avait confié en 2018 à Hydratec le soin d'étudier et d'expertiser 3 ouvrages hydrauliques et le secteur du hameau du Bout de bas (Auzouville l'Esneval), afin de proposer des solutions pour en améliorer le fonctionnement hydraulique.

Les ouvrages concernés (SMA à Saint-Martin aux-Arbres, PP2-7 à Pissy-Pôville et S3 au Saussay) faisaient l'objet de questionnements de la part des élus et du SMBVAS depuis plusieurs années.

Cette analyse finalisée en 2018 a permis en 2019, de mettre en œuvre les mesures correctives envisagées. Les résultats se résument comme suit :

Désignation	Dysfonctionnement identifié	Objectif	Limite	Mesure corrective envisagée
Ouvrage SMA1 Saint-Martin- aux-Arbres	L'ouvrage permet de réduire les inondations de la RD88 ce qui est son rôle. Mais il est souvent vide pour des événements importants de type « décembre 2011 ». L'étude a montré que le dimensionnement de l'ouvrage est supérieur à ce qui était prévu par le Département, maître d'ouvrage des travaux	Permettre à l'ouvrage de mieux retenir l'eau pour des événements de type décembre 2011 mais ne doit pas entraîner une aggravation à l'aval	Lorsque les capacités de l'ouvrage seront dépassées, le débit de surverse sera plus important qu'avant	Réduction de l'orifice de fuite à 78mm au lieu de 100 actuellement Travaux de modification réalisés 
Ouvrage PP2-7 Pissy-Pôville	L'ouvrage permet de réduire les inondations du hameau du Quesnay mais les bassins ne se remplissent pas de façon optimale L'étude montre que les 2 bassins centraux ne participent que faiblement à l'écrêtement des crues	Permettre aux bassins amont de mieux retenir l'eau et au bassin aval de moins surverser		Optimiser le remplissage des 4 bassins en redimensionnant les orifices de fuite : 80 mm pour le 2 ^{ème} (au lieu de 150 mm) et 150 mm pour le 3 ^{ème} (au lieu de 200 mm) Travaux de modification réalisés 
Ouvrage S3 Le Saussay	L'ouvrage est censé gérer une centennale pour protéger le centre bourg du Saussay. L'étude montre qu'il n'est en réalité même pas dimensionné pour une décennale. De plus, l'évacuation en urgence de l'ouvrage par la vanne de fond n'est pas possible Le stockage dans l'ouvrage n'est pas optimisé	Améliorer la sécurité de l'ouvrage	Procédure longue à venir	Procédure de contentieux à l'encontre des entreprises qui ont conçu et réalisé l'ouvrage Modification de l'arrêté préfectoral Nouveaux arbitrages à venir sur les solutions à choisir Préparation d'un dossier à transmettre en 2020 au maître d'œuvre SOGETI 
Lieu dit le Bout de bas Auzouville- l'Esneval	Hameau très fortement inondé car situé dans une cuvette	Améliorer l'évacuation des eaux du hameau	Les aménagements d'hydraulique douce prévus sont réalisés sur la base	Restructuration du fossé de transfert du hameau Aménagements d'hydraulique douce en amont Etude de la création d'un ouvrage en amont

		sans aggraver la situation en aval.	du volontariat. Nous espérons une forte mobilisation des élus et de la profession agricole	<p>Lancement d'une mission de maîtrise d'œuvre confiée au BET DCI Environnement, phase EP-AVP réalisées. Début 2020 phase PRO ACT et lancement des travaux (recalibrage fossé sur 400ml)</p> <p>Coupe BB' - 1:50 Projet</p>
--	--	-------------------------------------	--	---

5. AMELIORATION DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

5.1. Préparation à la gestion de crise

✦ Réalisation des Plans Communaux de Sauvegarde

Depuis 2014, le SMBVAS s'est lancé dans une démarche d'appui aux communes dans l'élaboration de leurs Plans Communaux de Sauvegarde. En effet, les 31 communes du bassin versant de l'Austreberthe et du Saffimbec sont dans le périmètre d'un PPRI prescrit, en cours d'élaboration, et seront donc, à terme, dans l'obligation de réaliser ce document.

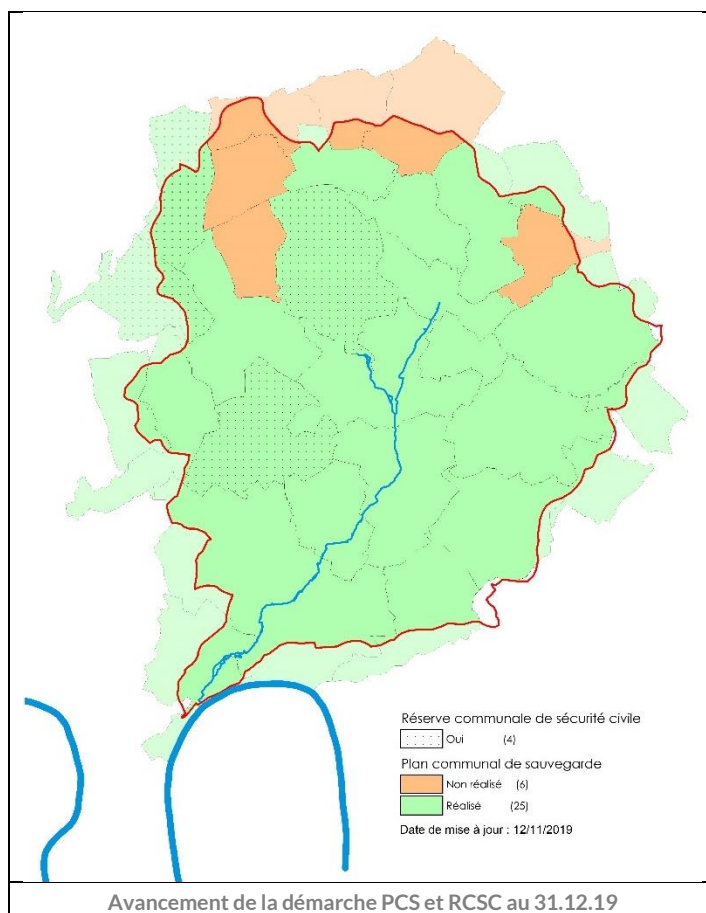
En 2019, la chargée de mission Culture du risque a travaillé à la finalisation du **PCS de Pavilly**, démarré en avril 2018.

La commune de Pavilly est une commune centrale de la vallée de l'Austreberthe avec beaucoup d'enjeux. Le travail à mener sur le PCS est donc d'une échelle supérieure à celle des autres documents réalisés jusqu'à présent, et demande un travail en réunion beaucoup plus important. En 1 an et demi, 20 réunions de travail ont eu lieu avec les membres des différents groupes de travail (agents, élus, partenaires) réunis par la commune à cette occasion.

Le document et la démarche ont été présentés à tous les agents de la commune lors de 4 réunions de présentation, animées par la chargée de mission Culture du Risque. Une présentation a aussi été faite en Conseil Municipal auprès des élus de la commune.

La chargée de mission Culture du Risque a aussi accompagné la commune dans la réalisation en interne de son DICRIM, et l'a conseillé sur les choix techniques pour son automate d'appel.

Le travail avec cette commune a nécessité une modification importante de la trame de base utilisée par le SMBVAS depuis 5 ans.



Au total, fin 2019, le territoire du SMBVAS compte 25 PCS réalisés sur 31 communes, dont **23 réalisés avec l'appui du SMBVAS**.

❖ Création des Réserves Communales de Sécurité Civile

Depuis 2016, le SMBVAS accompagne les communes volontaires dans la création et la gestion de leurs Réserves Communales de Sécurité Civile. Sur le territoire de l'Austreberthe, 4 communes sont dotées d'une Réserve Communale de Sécurité Civile.

En 2019, la chargée de mission Culture du Risque a participé à l'animation de 2 réunions pour les Réservistes de Motteville et Bouville. Il s'agissait de refaire le point sur l'organisation et le fonctionnement de la réserve.

❖ Animation du Club PCS de l'Austreberthe

Depuis 2017, le SMBVAS anime le Club PCS de l'Austreberthe. L'objectif est de maintenir une dynamique à l'échelle du territoire, de continuer à sensibiliser les élus de ces communes et de les faire monter en compétence. Il s'agit aussi de favoriser les échanges de bonnes pratiques entre communes.

En 2019, le SMBVAS a organisé 2 cafés-débat :

- En Avril sur l'animation d'une cellule de crise, en partenariat avec le SDIS 76 : 15 participants représentant 10 communes
- En Novembre sur l'analyse des signaux faibles lors d'inondations, en partenariat avec la DREAL : 12 participants représentant 8 communes

❖ Exercices de Sécurité Civile

En 2019, la Préfecture a organisé son exercice départemental, en Décembre. Le SMBVAS a fortement incité les communes de son territoire à y participer, en les mobilisant lors du café-débat et par mail. A la connaissance du SMBVAS, 5 à 8 communes du territoire y ont participé.

Le SMBVAS a observé le déroulé de l'exercice dans la commune de Pavilly, qui participait pour la première fois. La chargée de mission Culture du Risque a rempli une fiche d'observation et participé au débriefing à chaud avec l'équipe communale. Des pistes d'amélioration, notamment dans l'organisation logistique, ont été identifiées.

CAFÉ-DÉBAT
du Club PCS de l'Austreberthe n°5

Au programme

- VIGIQUES FLASH et APIC, outils d'aide à la décision, présentés par Stéphane PINEY de la DREAL Normandie
- Circuits de surveillance, ouvrages, avis de vigilance : Analyser les SIGNAUX FAIBLES
- Vigilance météorologique

Invitation

Inondations : quand déclencher son PCS ?

Mardi 12 novembre 2019
17h15 - 19h

au Centre Eau Risque et Territoire
215 ancienne route de Villers
76360 VILLERS-ECALLES

Inscriptions :
par mail à culture.risque@smbvas.fr
ou par téléphone au 02 32 94 00 74
Limité à 2 personnes par commune

En 2020, l'enjeu majeur sera le renouvellement de certaines équipes communales suite aux élections municipales. Il sera donc nécessaire de développer une nouvelle stratégie d'approche et de mise à jour des PCS réalisés. Les nouveaux élus devront être sensibilisés au sujet, puis formés afin qu'ils soient en capacité de prendre en main la gestion opérationnelle d'inondations sur le territoire.

5.2. Diagnostics de vulnérabilité du bâti

Depuis 2016, dans le cadre de son PAPI, le SMBVAS propose la réalisation de diagnostics de vulnérabilité aux inondations pour les entreprises, les bâtiments publics et les habitations (bailleurs sociaux ou particuliers), situés en zone inondable. Lors de l'étude pilote (2016-2018), 16 diagnostics ont été réalisés sur le territoire, pour un montant de 28 500€ HT. Suite à cela, il a été décidé de poursuivre la démarche. Un marché à bon de commande a été passé pour une durée de 18 mois : octobre 2018 à avril 2020.

Fin 2018, 5 diagnostics avaient été démarrés (analyse des données et visites) : 2 entreprises situées à Duclair et 3 habitations privées situées à Barentin. Ils ont été finalisés lors du 1^{er} trimestre 2019.

En 2019, 7 diagnostics ont été réalisés lors de 2 sessions :

- 5 habitations : 4 particuliers (sur les communes de Fresquiennes, Villers-Ecalles et Pavilly), 1 bailleur social (Habitat 76) sur la commune de Croixmare.
- 2 entreprises sur la commune de Duclair

Une dernière session prévue en Décembre 2019 a été décalée à janvier 2020. Elle concernera notamment le diagnostic de la station d'épuration de Duclair, en partenariat avec la Métropole Rouen Normandie.

En 2020, le marché à bon de commande sera prolongé de 6 mois afin de coïncider avec la fin du programme PAPI.

6. SURVEILLANCE, PREVISION DES CRUES, ALERTE ET GESTION DE CRISES.

6.1. Surveillance des ouvrages

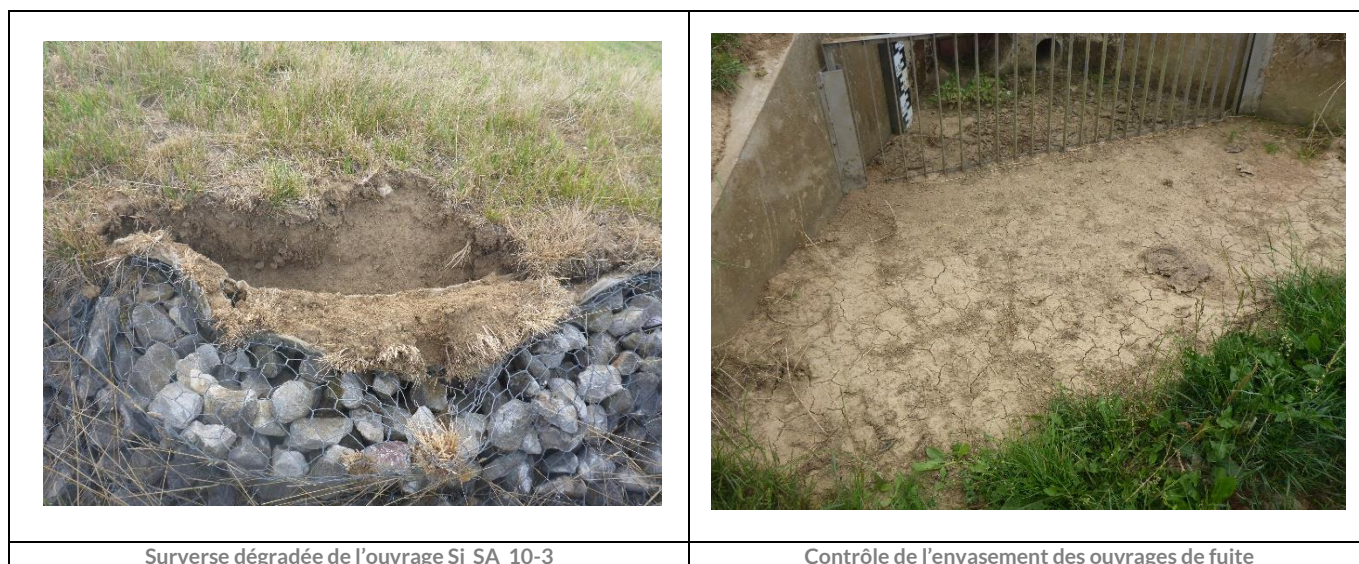
❖ Suivi réglementaire des ouvrages

Les arrêtés d'autorisation de réalisation des ouvrages au titre du code de l'environnement ainsi que la DUP prescrivent dans le cadre de l'exploitation des ouvrages de faire une visite technique trimestrielle.

En 2019, 2 visites ont été réalisées. Ces visites consistent à réaliser un diagnostic visuel complet de l'ouvrage afin de repérer les anomalies (état de la végétation, tenue des remblais, état des canalisations, apparition de bétoires, etc.). Pour chaque ouvrage une fiche technique de visite est remplie. La visite dure environ 45 minutes par ouvrage. Cette visite permet également de vérifier l'entretien des ouvrages réalisé par une entreprise mandatée pour les zones qui ne sont pas pâturées et de s'assurer qu'il n'y a pas de surpâturage pour le reste

Suite à ces visites, des travaux de réparations ont souvent été engagés.

Quelques photographies pour illustrer ces opérations de surveillance et d'entretien des ouvrages :



❖ Traitement des bétoires

Sur les 42 ouvrages de gestion du risque inondation, nous comptabilisons 19 bétoires qui se sont ouvertes depuis leur création. 4 bétoires ont été priorisées car constituant le plus gros danger pour nos ouvrages.

Des missions géotechniques ont été lancées depuis 2017 pour analyser l'état des bétoires et évaluer le montant des travaux.

En 2019, le syndicat a réalisé les travaux de traitement de bétoires des 2 ouvrages F_4 et Bv_02.

Le montant des travaux est de l'ordre de 90 000 € HT, financé intégralement en fond propre.

Le syndicat a dû lancer à 2 reprises un appel d'offre pour ces travaux, ce qui a différé le démarrage des travaux vers les périodes pluvieuses.

Les travaux ont été confiés à l'entreprise JCEV. Les travaux ont démarré au mois d'octobre et ont été perturbés par les fortes intempéries.



Bétoires au fond du bassin F_4 à proximité de propriétés privées



Terrassement de la bétoire et remplissage avec des matériaux compactés



Mise en œuvre d'une géomembrane imperméable + accroche terre sur la totalité de l'emprise du bassin pour prévenir toute nouvelle apparition de bétoires



Mise en œuvre de la terre et végétalisation

Concernant l'ouvrage BV 02, la suspicion de bétoire s'est avérée être un effondrement au niveau d'une canalisation à proximité immédiate de la surverse.



L'ouverture de la fosse a mis en évidence un déboitement de l'ancienne canalisation, qui serait la cause principale de l'effondrement. Il a été nécessaire de traiter cet effondrement également. Afin de prévenir tout risque ultérieur de formation de renard hydraulique ou de bétoire, une nouvelle canalisation a été mise en place dans un coffrage béton.



Suspicion de bétoire au niveau de de l'accès à l'ouvrage BV_02



Ouverture d'une fosse pour identifier le dysfonctionnement

	
<p>Pose de la nouvelle canalisation et coffrage béton</p>	<p>Lors de l'épisode du 27 décembre 2019, l'ouvrage a correctement vidangé.</p>

❖ Suivi de l'entretien par tonte

Le SMBVAS est propriétaire d'un patrimoine d'environ 42 ha répartis sur 66 sites sur le bassin versant de l'Austreberthe. Ce patrimoine est constitué :

- De 42 ouvrages hydrauliques en service (bassins, barrages) et 5 fossés dont la fonction est de ralentir les ruissellements et/ou de limiter les dégâts en cas d'évènements pluvieux importants. Ils sont réalisés en terre et sont enherbés. Un ouvrage de fuite en béton permet d'assurer la vidange de l'ouvrage en 24 heures environ. Des surverses sont aménagées sur la plupart de ces ouvrages, et sont souvent renforcées à l'aide de matelas réno (cages grillagées remplies de cailloux). Enfin, ces ouvrages peuvent être accompagnés, à l'amont, de plantations type fascines, haies denses pour limiter l'envasement de l'ouvrage ou de l'intégrer au paysage.
- Du site mémorial de l'impasse du Glu destiné à la sensibilisation du grand public sur les inondations à Saint Paër.
- Du CERT (Centre Eau Risque et Territoire),
- D'une prairie inondable à réaliser sur la commune de Barentin (proximité de la Chapelle St Héliier)
- De 12 futurs aménagements connexes liés à l'aménagement foncier de l'A150 qui restent à réaliser.

Il y a 8 ha et 2 kms de haies/fascines répartis sur plus de 41 sites qui font l'objet d'un entretien confié à une entreprise (opération de tonte, broyage et tailles de haies) dans le cadre d'un marché d'entretien pluriannuel.

En 2019, plusieurs sites font l'objet de dégradations plus ou moins importantes (clôture dégradée, surverse abimée, béton à restaurer, ...) nécessitant alors une intervention. Une partie de ces travaux de réparation a été réalisée en cette fin d'année.

Perspective 2020 : poursuite de l'entretien régulier des ouvrages et réalisation des petits travaux de réparation suite aux dégradations constatées en 2019 (clôtures, reprises béton, matelas Réno).

❖ Suivi de l'entretien par pâturage

Dans le cadre de sa politique de valorisation des ouvrages, l'action du SMBVAS avait permis, sur la période 2007-2016, de rendre pâturable 36 ha (80% du parcellaire) en conventionnant avec des privés/agriculteurs (moutons, vaches, poney, valorisation en foin, etc.).

En 2019, nous avons fait une tournée de mise au point complète sur l'état des ouvrages pâturés. Nous avons des dégradations liées au pâturage du type :

- Piétinement important des remblais (terre végétale qui descend)
- Surpâturage
- Apparition de mousses

Pour cette année 2020, il est décidé de limiter le pâturage de certains sites comme le barrage F_4-4 en clôturant intégralement le corps du barrage (la partie la plus sensible). Le retour d'expérience de ces 10 ans de politique de pâturage nous conduit à ne plus envisager le pâturage des corps des barrages. Cela sera à prendre en compte pour l'équipement des futurs barrages du syndicat.



Barrage F_4-4
Surpâturage avec des boeufs



Barrage F_2
Surpâturage petit poneys

❖ Surveillance par temps de pluie

Pendant et après les événements pluvieux importants (de plus de 20 millimètres dans les 24 dernières heures), le syndicat se rend sur les ouvrages de régulation afin de vérifier que ceux-ci fonctionnent correctement (débit de fuite non bouché, etc.). Une fiche de visite spécifique est renseignée et permet en parallèle d'avoir une meilleure connaissance du fonctionnement des aménagements.

Ces visites sont réalisées en interne par l'équipe du syndicat.

Les données pluviométriques sont obtenues en interrogeant les propriétaires de pluviomètres ou de pluviographes du bassin versant (DREAL, SMRAS, élus, particuliers) et le nouveau système fonctionnel mis en place par le SMBVAS sur 2 barrages.

L'année 2019 est marquée une très faible pluviométrie durant les 9 premiers mois (sécheresse, canicule, dérèglement climatique...); et un rattrapage de la pluviométrie en fin d'année.

On comptabilise au total 6 événements pluvieux qui ont fait l'objet d'une surveillance particulière des ouvrages.

- Un petit événement type orage de printemps/été le 04 juin 2019 avec 16mm en 6h sur sol sec
- 5 événements moyens à fort du 15 octobre au 27 décembre de 19 à 33 mm en 24heures sur sols trempés

Lors de l'évènement du 27 décembre 2019, 1/3 des barrages a été plein ou en surverse. Suite à la visite post-crue il a été nécessaire de déclencher des travaux de nettoyage de 11 ouvrages (enlèvements des déchets, branches, nettoyage dalle, remise en état...).



Barrage MP_01b à Mesnil-Panneville au pic de crue
Echelle colorée, niveau d'eau dans le vert, ce qui signifie un volume d'eau de compris entre 0-50% de la capacité



Barrage F_2 à Fresquiennes en phase de décrue.
L'eau est montée jusque dans l'orange, ce qui signifie que l'ouvrage était entre 80-100% de sa capacité avant débordement sur la route départementale.

	
<p>Aval du barrage MP_03-4 à Mesnil-Panneville, l'eau qui avait stagné dans le barrage, repart vers l'aval avec des vitesses très importantes</p>	<p>Barrage R_4 à Roumare La présence d'une échelle graduée limnimétrique (blanche et noir) permet d'enregistrer avec précision le niveau de remplissage max (présences de brindilles, terre)</p>

❖ Problèmes importants sur 3 barrages

Le suivi des ouvrages est important pour repérer des dysfonctionnements. Ainsi, 3 sites ont fait l'objet de démarches particulières de surveillance cette année.

Barrage Pav_01 à Pavilly

A plusieurs reprises, les agents du syndicat ont constaté la présence de quantités très importantes de lisiers dans l'ouvrage. Plusieurs rencontres ont été faites avec l'exploitant responsable. En 2020, Le syndicat doit alerter la chambre d'agriculture pour que l'exploitant mette en œuvre les travaux nécessaires au niveau de la gestion de ses effluents.

Barrage MP_03-4 à Mesnil-Panneville

Suite aux pluies abondantes du 22 janvier 2018, le syndicat avait constaté les limites de ce barrage pour gérer une pluie de retour 10-20 ans. Le barrage était à la limite de la surverse généralisée et n'a pas été conçu pour cette situation. Afin d'assurer sa sécurité il est indispensable d'engager des travaux de recalibrage de la surverse.

Il sera nécessaire de confier cette mission à un bureau d'études spécialisé pour déterminer les caractéristiques hydrologiques du bassin versant modifié (nouvelle occupation du sol suite aux travaux de l'autoroute A150, aménagement foncier, urbanisation et retournements d'herbage), dimensionner les organes de vidange et de surverse et proposer des travaux qui permettent également de traiter les bétouilles qui sont apparues dans la zone inondable et qui ont fait l'objet d'une étude géotechnique spécifique avec propositions de solutions de traitement.

Il sera également nécessaire de revoir avec ERDF la nécessité de déplacer un pylône à haute tension malencontreusement situé dans au pied de la surverse et qui risque de tomber en cas de fortes crues. Il est fort probable que l'ensemble de ces travaux soit très onéreux (quelques dizaines ou centaines de milliers d'euros).



Stagnation très importante de lisier dans la zone inondable du barrage Pav_01



Barrage PP_2-12 à Pissy-Pôville

Dans le cadre de la surveillance des ouvrages, les agents du syndicat ont observé sur le barrage PP_2-12 (barrage qui fait l'objet d'un contentieux depuis 2012 ; procédure décrite au paragraphe 8.4) l'apparition d'une bétoire en pied de barrage. Ceci est préoccupant pour la structure du remblai dans la mesure où le volume d'eau qu'il retient est très important (18 000m³) et que l'ouvrage est situé juste en amont d'une route très fréquentée et de la voie SNCF Paris-Le Havre. Dans le cadre des travaux de reprise, il sera aussi nécessaire de veiller au traitement de la bétoire. De plus, suite à la dégradation apportée par un particulier à la sécurité de la surverse en 2017, il sera nécessaire de sécuriser la zone d'évacuation des eaux en renforçant le remblai pour éviter qu'il ne s'érode en cas de débordement...



6.2. Gestion de crise / Alerte

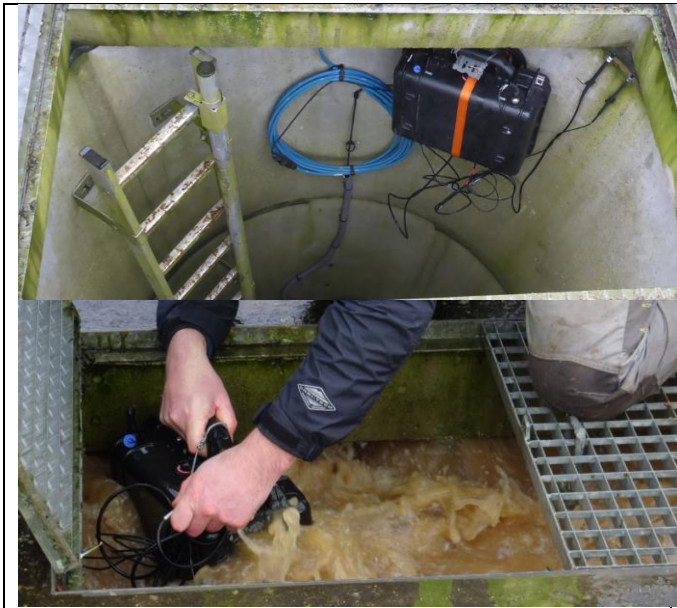
Le syndicat souhaite avoir une meilleure connaissance du fonctionnement hydrologique du bassin versant et souhaite faciliter la surveillance des ouvrages en cas d'évènements pluvieux importants (obligation réglementaire). Par ailleurs, le syndicat est en train d'amorcer une réflexion autour d'une politique d'alerte et de gestion de crise.

Afin de remplir ces objectifs le SMBVAS a équipé deux ouvrages en instruments de mesure. En 2013, deux ouvrages (MP 03-04 et Si-Sa 10-3) ont ainsi été équipés avec l'entreprise CNS instrumentation :

- d'un pluviographe,
- de deux capteurs de débit,
- de deux capteurs de pression,
- d'un dispositif de supervision à minima pour rapatrier les données et pouvoir les consulter en temps réel.

Pour l'année 2019, la gestion de crise est marquée par :

- Finalisation de l'analyse des données collectées depuis 2013,
- Amélioration de l'installation des appareils de mesures (valise non étanche, capteur surverse),
- L'acquisition d'un nouveau véhicule permettant un accès sécurisé aux ouvrages en période de crise notamment.



Avant

Valise avec instrumentation, batteries sauvées in-extrémis le 22 janvier 2018



Après

Mise en place des équipements dans un coffret hors d'eau en 2019



Avant

Capteur de présence d'eau qui actionne la sonde de mesure des débits devant être disposées verticalement et sur une zone sans courant...



Après

Capteur de surverse placé verticalement dans une zone sans turbulence (Niveau d'eau entre les 2 traits blancs)



Avant

Herbes et orties qui créaient des faux signaux sous la sonde de mesure de hauteur d'eau



Après

Mise en place d'écrans pour limiter ces phénomènes



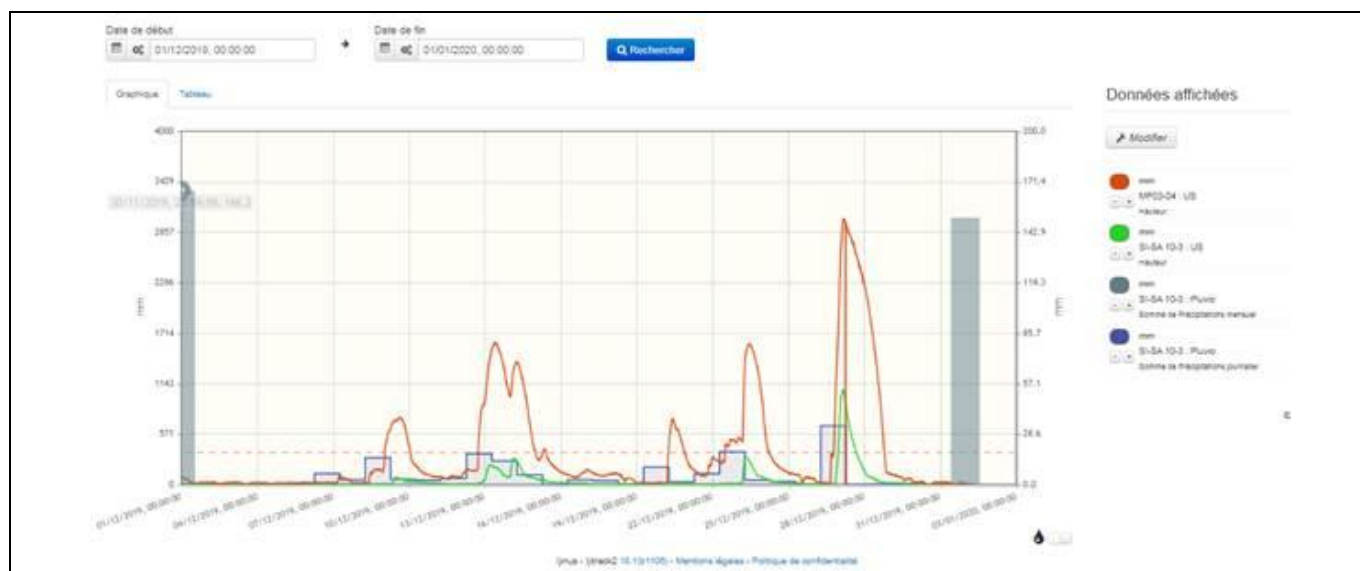
Vieux Kangoo 4*4 très pratique mais HS



Acquisition d'un Duster 4*2 essence Avec garde au sol suffisante pour passer dans les chemins agricole

En 2019, à la fin de chaque mois, un bilan mensuel de l'instrumentation a été réalisé afin de se rendre compte :

- De la pluviométrie mensuelle
- Du fonctionnement des 2 barrages
- De la vérification du niveau des batteries
- Du matériel nécessaire à la surveillance des ouvrages



Exemple des données enregistrées par l'instrumentation sur décembre 2019



Surveillance des niveaux de charge des 7 batteries

L'année 2020 devrait consister à :

- Continuer à exploiter correctement le matériel
- Engager la réflexion de l'instrumentation à l'échelle globale du bassin comprenant les appareils de mesures de la DREAL et du SMRAS,
- Familiariser les agents du syndicat à cet outil (cadre de l'alerte et de la gestion de crise).

7. RISQUE INONDATION ET URBANISME

De la même manière que le volet agricole s'adresse aux aménageurs du territoire que sont les agriculteurs, le volet urbain s'adresse aux aménageurs urbains publics ou privés.

1200 habitations environ ont déjà été inondées, ce qui touche presque 10% de la population du bassin versant. L'imperméabilisation des sols se poursuit rapidement et il est plus que nécessaire de s'assurer que cette dernière aura un minimum d'impact afin que la situation ne se dégrade pas dans les zones où aucun ouvrage n'a été réalisé et que les ouvrages ne perdent pas de leur efficacité dans les zones où ces derniers ont été réalisés.

Par le biais d'un appui aux 31 communes, l'animatrice du volet urbain veille donc à ce que les nouvelles constructions n'aggravent pas la situation existante par rapport aux ruissellements et à ce que de nouvelles constructions inondables ne soient pas réalisées. Le volet urbain propose une intervention auprès des communes à 4 niveaux :

- en donnant un avis technique sur la gestion des eaux pluviales prévue pour les nouveaux projets de construction et en informant sur leur caractère potentiellement inondable ;
- en aidant au lancement et au suivi des schémas de gestion des eaux pluviales ;
- en aidant à la prise en compte de la gestion des eaux pluviales dans les documents d'urbanisme ;
- en participant au comité de suivi du PPRI.

7.1. Avis technique sur les projets de construction

Dans le but de ne pas aggraver la situation, l'animatrice du volet urbain propose une aide aux maires et services instructeurs des communautés de communes en donnant un avis sur la gestion des eaux pluviales des projets de construction. Le volet urbain tente, par cette action, de responsabiliser les aménageurs du territoire sur la gestion des eaux pluviales de leurs projets.

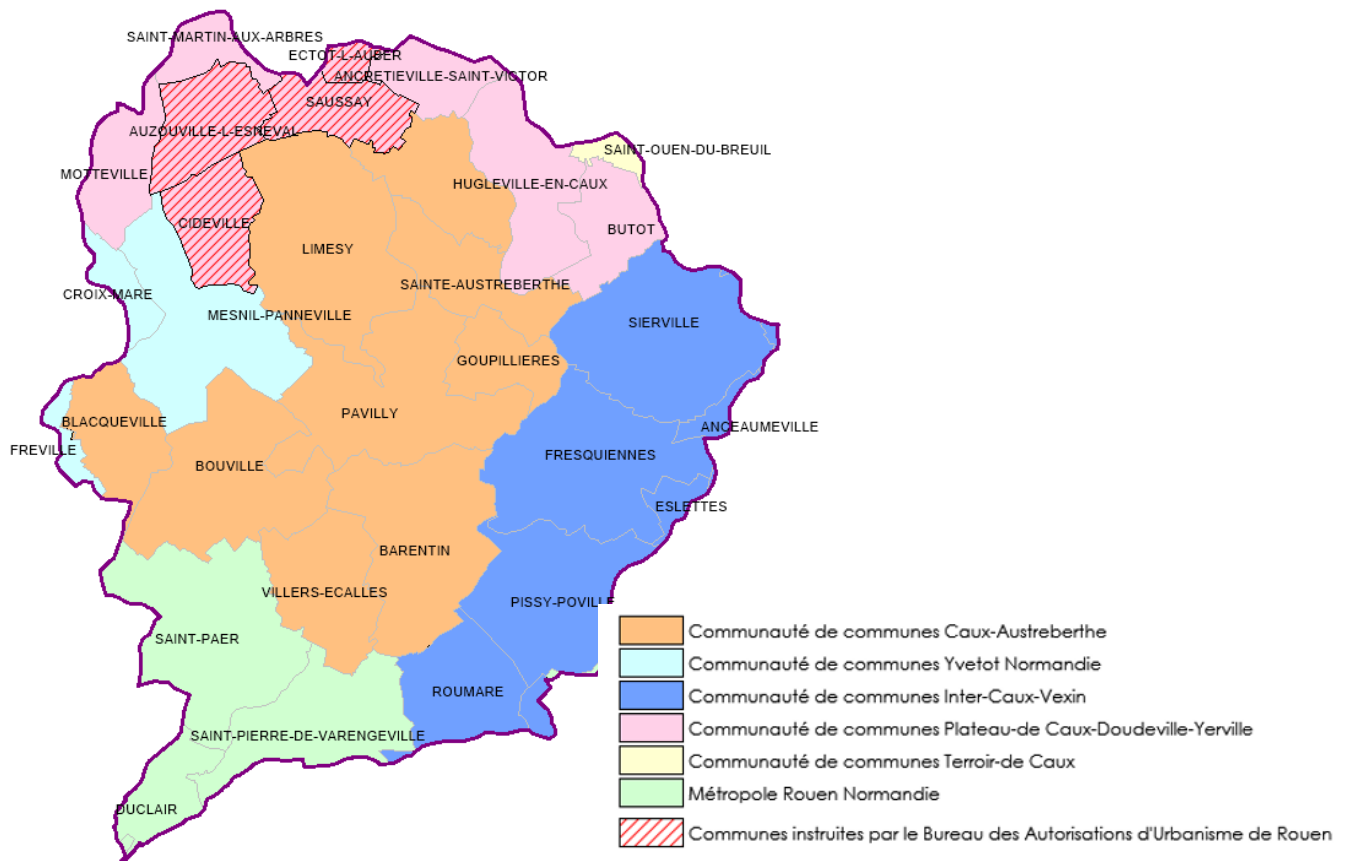
S'il existe une réglementation à ce sujet dans les PLU des communes et/ou dans les zonages d'assainissement pluvial, l'animatrice du volet urbain veille à ce qu'elle soit respectée.

L'avis du SMBVAS est cadré par les doctrines en vigueur en Seine-Maritime présentées ci-dessous.

✦ Partenariats

Depuis 2015, les modalités d'instruction des nouveaux projets urbains au titre du Code de l'Urbanisme ont totalement changé. Toutes les communautés de communes du territoire ainsi que la Métropole Rouen Normandie ont créé leur propre service instructeur et instruisent les projets sur leur territoire, à l'exception des communes de Cideville, Auzouville-l'Esneval, du Saussay et d'Ectot-l'Auber, encore instruites par le Bureau des Autorisations d'Urbanisme de Rouen, en l'absence de document d'urbanisme approuvé sur ces communes.





Dans ce contexte, le SMBVAS a proposé dès 2015 un partenariat aux nouveaux services instructeurs au titre du Code de l'Urbanisme, afin d'être consulté sur les nouveaux projets urbains.

Ces dernières années, une montée en compétence des communautés de communes sur les thématiques du risque inondation et de la gestion des eaux pluviales est à noter, aidée par les nombreux guides et doctrines existants en Seine-Maritime.

En 2019, le SMBVAS est aujourd'hui davantage consulté sur les projets complexes demandant une analyse technique précise et non plus sur l'ensemble des demandes d'autorisation d'urbanisme de son territoire.

En parallèle du cadrage des nouveaux projets urbains sur le territoire du bassin versant au titre du Code de l'Urbanisme, le syndicat suit aussi la procédure appliquée au titre du Code de l'Environnement, pour les projets supérieurs à 1ha, au travers d'un partenariat avec la Police de l'Eau créé en 2007.

Une rencontre avec le bureau de la police de l'eau début 2019 laisse apparaître la même tendance pour les dossiers instruits au titre du code de l'environnement. En raison d'une baisse d'effectif des services de l'Etat et dans l'objectif d'accélérer les procédures, toutes les structures auparavant consultées pour l'ensemble des projets ne pourront plus l'être systématiquement pour tous les dossiers. Seuls les dossiers complexes feront l'objet d'une demande d'avis technique du SMBVAS.

❖ Suivi des projets urbains 2019

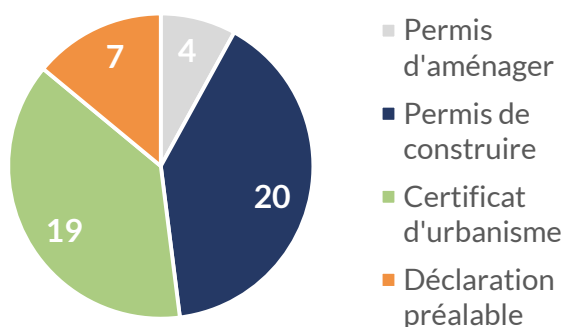
Au total en 2019, l'animatrice du volet urbain a donné un avis sur **50 projets urbains** (39 en 2018). Ces projets se répartissent de la manière suivante :

12 projets « importants », dont : 7 lotissements, 3 projets agricoles, 1 projet commercial (Parvis des senteurs 3 à Pissy-Pôville) et la création d'une bibliothèque.

19 projets de maisons individuelles et/ou annexes, 8 demandes de division parcellaire, 4 demandes de changement de destination par réhabilitation et 7 autres demandes diverses (auvent, abri de jardins, etc).

Il est à noter que l'animatrice du volet urbain a été sollicitée sur 5 dossiers Loi sur l'Eau relatifs à certains de ces projets.

Dossiers reçus pour avis en 2019 au titre du Code de l'Urbanisme



Plusieurs projets cités ci-dessus ont fait l'objet en 2019 d'échanges techniques en amont des instructions entre les communes, les aménageurs et le SMBVAS. Pour rappel, cela permet d'être plus efficace et constructif pour la prise en compte d'un éventuel risque inondation, et pour la gestion des eaux pluviales à prévoir.

✦ Quelle intégration des prescriptions ?

La totalité des projets urbains importants prévoit aujourd'hui un ouvrage de gestion des eaux pluviales, à l'exception de certains projets agricoles. De plus, le dimensionnement centennal est aujourd'hui assimilé par tous les aménageurs du territoire pour les projets

de plus de 1ha.

Cependant, au sein de petits lotissements, l'animatrice a déjà eu à suivre la gestion des eaux pluviales sur chaque lot à bâtir, aucune vision globale n'ayant été prévue par les aménageurs à l'échelle des lotissements (bassin collectif...). Le contrôle des chantiers individuels révèle souvent des erreurs de réalisation (sous-dimensionnement des tranchées drainantes, absence de géotextile...).

✦ Consultations amont aux instructions pour 2019

L'animatrice du volet urbain accompagne les communes et les aménageurs du territoire en amont de l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme. L'animatrice a été associée à plusieurs réunions de projets urbains importants dont 3 projets de lotissements, un projet de cabinet dentaire et un projet commercial. L'animatrice a également été sollicitée par des particuliers pour des renseignements en amont de leur projet. Dans certains cas, des notes techniques de dimensionnements ont été réalisées par l'animatrice afin d'accompagner les particuliers pour la gestion des eaux pluviales de leur projet. En 2019, 5 notes techniques ont été réalisées dans ce cadre.

7.2. Incitation à la réalisation et aide au suivi des schémas d'assainissement pluviaux

Sur le bassin versant de l'Austreberthe, la compétence « eaux pluviales urbaines » est restée communale sauf pour les 3 communes de la Métropole de Rouen Normandie (Duclair, Saint-Paër et Saint-Pierre-de-Varengeville). Chaque commune gère donc cette compétence de façon indépendante.

Le SMBVAS incite fortement les communes à se doter d'un schéma de gestion des eaux pluviales (SGEP). Aussi appelé schéma d'assainissement pluvial communal ou intercommunal, il a pour but d'établir un diagnostic sur la situation existante en termes de gestion des eaux pluviales notamment les dysfonctionnements, pour ensuite prévoir des aménagements afin d'y remédier. Les propositions peuvent également aider à améliorer la situation en prévoyant notamment la régulation des eaux pluviales urbaines en sortie de zone urbanisée.

Aucun schéma de gestion des eaux pluviales n'a été lancé en 2019. Le faible taux de nouveaux schémas pluviaux est pour partie dû à la suppression des aides du Département de Seine Maritime en ce qui concerne les travaux d'amélioration des dispositifs de gestion des eaux pluviales, ce que nous regrettons. De ce fait, les communes ne voient plus l'intérêt de l'étude malgré tous les apports cités plus haut.

Loi Ferrand : loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences « eau » et « assainissement »

A l'horizon 2020, l'application de la Loi NOTRe entrainera un transfert des compétences « eau » et « assainissement » vers les EPCI. Ceci pourra être un levier pour favoriser l'émergence de schémas pluviaux, en allégeant le coût pour les communes, ainsi que le portage de ces études, assez lourds pour une commune seule.

Cependant, la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences « eau » et « assainissement » rattache désormais explicitement le service public administratif de gestion des eaux pluviales urbaines à la compétence « assainissement » pour les métropoles et communautés urbaines ; et introduit une nouvelle compétence distincte pour les communautés d'agglomération et les communautés de communes, exercée obligatoirement au 1er janvier 2020 pour les premières et demeurant facultative pour les secondes.

Sur le territoire du bassin versant de l'Austreberthe : pour la Métropole Rouen Normandie la gestion des eaux pluviales est rattachée à la compétence « assainissement » et cette compétence sera obligatoire au 1er janvier 2020 ; pour les communautés de communes, la gestion des eaux pluviales reste une compétence distincte de la compétence « assainissement » et cette compétence restera facultative. Les communautés de communes resteront donc libres d'assurer ou non la gestion du service des eaux pluviales à l'échelle intercommunale.

L'application de la loi NOTRe ne sera donc un levier que dans le cas où les communautés de communes du territoire décideront d'assurer cette compétence. De plus, l'appui technique des syndicats de bassin versant, formé techniquement à cette problématique, dépendra de la volonté de ces structures.

7.3. Aide sur le volet hydraulique des documents d'urbanisme

L'animatrice du volet urbain a également pour rôle d'aider les communes à une meilleure prise en compte du risque d'inondation et de la gestion des eaux pluviales dans les documents d'urbanisme. L'objectif est d'obtenir des outils réglementaires pour limiter les nouvelles constructions inondables, ainsi que les conséquences de l'urbanisation sur les inondations.

Concernant la gestion des eaux pluviales, le travail sur les documents d'urbanisme est capital dans la mesure où, si la gestion des eaux pluviales est correctement exigée dans un document de type PLU, elle devient incontestable et « fait loi ».

En 2019, l'animatrice du volet urbain a été sollicitée par cinq communes pour le suivi de l'élaboration de leur document d'urbanisme ou pour un avis sur le projet arrêté : les communes de Roumare et de Villers-Ecalles pour l'élaboration de leur PLU, la commune de Goupillières pour la révision de son PLU, la commune du Saussay pour l'élaboration de sa carte communale et la commune de Saint-Martin-aux-Arbres pour la révision de sa carte communale.

Le syndicat a également émis un avis sur deux PLUi : le PLUi de la Communauté de Communes Yvetot Normandie et le PLUi de la Métropole Rouen Normandie.

7.4. Suivi du PPRI

Le SMBVAS et l'ensemble des élus du territoire ont une forte attente vis-à-vis du PPRI qui, prescrit en 2001, devait apporter un certain nombre de réponses en termes de risque inondation sur le territoire. La démarche d'élaboration du PPRI est relancée depuis 2011 et en septembre 2016, les premières cartes provisoires d'aléas ruissellement, débordement et remontée de nappe ont été portées à connaissance. En 2018, de nouvelles cartes d'aléas sont portées à connaissance pour les communes de Barentin, Duclair et Villers-Ecalles.

En décembre 2019, la phase de consultation officielle des parties prenantes a débuté pour une durée de deux mois auprès des communes et communautés de communes.

Le tableau suivant retrace les principales étapes de l'année 2019.

Etapes clés	Actions du syndicat
Février 2019	Rencontre SMBVAS / DDTM pour échanges sur le PPRI
Mai 2019	Terrain SMBVAS / DDTM / Bureau d'étude pour justifications des remarques
Début décembre 2019	Réunion de présentation des documents du PPRI aux partenaires techniques + formulation de remarques du SMBVAS
Fin décembre 2019	Lancement de la phase de consultation officielle des parties prenantes
Fin décembre 2019 - Février 2020	Accompagnement des communes qui le souhaitent dans leur démarche de réponse à cette consultation

Il est à noter que les cartes d'aléas inondations du PPRI de l'Austreberthe et du Saffimbec sont portées à connaissance. Elles doivent donc être prise en considération lors de l'élaboration ou de la révision des documents d'urbanisme. Cependant, de nombreuses différences non-justifiées entre les bilans hydrologiques des communes et ces cartes provisoires sont encore existantes à ce jour. Le SMBVAS accompagne donc techniquement les communes pour échanger sur ce sujet. Il est à noter que lorsque le PPRI de l'Austreberthe et du Saffimbec sera approuvé, celui-ci sera opposable aux tiers en tant que servitude d'utilité publique. Ce dernier devra donc être annexé au PLU des communes après délibération.

8. RALENTISSEMENT DES ECOULEMENTS

8.1. Création d'ouvrages structurants – phase étude

L'année 2019 aura également été consacrée à relancer une opération phare de l'appel à projet PAPI II de l'Austreberthe : « Aménagement hydraulique du sous bassin versant du Saffimbec Tranche 1 ».

Cette opération qui consiste à réaliser 4 barrages importants d'un montant de 1,86M€TTC de travaux avait été lancée dès 2011 par le syndicat et confiée au bureau d'études expert ANTEA :

- Mot_04, réalisation d'un barrage de 13 200 m³ avec un débit de fuite de 230 l/s à Motteville
- MP_08, réalisation d'un barrage de 11 700 m³ avec un débit de fuite de 180 l/s à Mesnil-Panneville
- AE_03, réalisation d'un ouvrage de 17 700 m³ avec un débit de fuite de 270 l/s à Auzouville l'Esneval
- L_08, réalisation d'un ouvrage de 26 800 m³ avec un débit de fuite de 400 l/s à Limésy

Faute de moyens humains en interne pour poursuivre cette lourde opération, les travaux et les négociations foncières n'ont pu être menées à bien.

Néanmoins, compte tenu que 2 de ces barrages étaient inclus dans le périmètre de la procédure de l'aménagement foncier de l'A150, le syndicat a pu acquérir le foncier sans entreprendre de négociations foncières.

Compte tenu que le délai de validité de l'ancien marché de maîtrise d'œuvre avait été dépassé en 2019, le syndicat a lancé une nouvelle consultation d'entreprise. Le marché a été attribué au même bureau d'études ANTEA.

L'année 2020 doit consister à finaliser la phase de conception et entreprendre la réalisation des 2 barrages dont le foncier est déjà acquis.

Par ailleurs, le syndicat prévoit en 2020 d'entreprendre les négociations foncières pour les barrages L_08 et AE_01.

8.2. Contentieux

❖ Opération St Hélier Tranche 1

Des malfaçons ont été constatées par le SMBVAS sur l'ouvrage PP2-12. Suite à ce constat, le SMBVAS a remis en question la conformité de l'ensemble de la tranche 1 de l'opération « St Hélier ». Il a donc été décidé par le SMBVAS de lancer une procédure de contentieux en 2012 à l'encontre de l'entreprise de travaux VALERIAN, du cabinet géotechnique IMSRN et du maître d'œuvre SEEN.

Le jugement a été mis en délibéré en 2018 : il conclut définitivement à la responsabilité des 3 entreprises.

L'année 2019 a permis de recevoir les fonds versés par ces trois entreprises.

L'année 2020 doit permettre d'organiser les démarches préalables aux travaux (choix des entreprises, aspects administratifs, financier et réglementaire).

❖ Bassin S_3

Dans le cadre de l'étude complémentaire sur 4 ouvrages réalisé par le BET HYDRATEC, il est confirmé que le bassin de gestion de eaux de ruissellements réalisé en 2007 par l'entreprise EBTP et la maîtrise d'œuvre SOGETI dispose d'un volume effectif réel de 2531 m³ avant débordement au lieu d'un volume commandé de 3800 m³ par le SMBVAS (objectif de protection du centre bourg pour la centennale). Lors de l'élaboration du plan de récolement, le volume de stockage calculé par l'entreprise a été basé par rapport à la côte de la présurverse qui est anormalement situé au-dessus de la présurverse. Le niveau de protection du centre bourg de la commune est donc diminué.

En 2020, le SMBVAS doit donc décider d'engager une procédure de contentieux pour faire reprendre les travaux.

9. AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE RURAL

L'objectif de ce volet est d'amener l'ensemble du monde rural (agriculteurs et propriétaires) à intégrer les problèmes d'érosion et de ruissellement dans la gestion de leurs terres, en plus des autres considérations environnementales, agronomiques, économiques, etc.

Deux objectifs ont été fixés :

- cibler les actions d'animation sur les secteurs qui seront définis comme « prioritaires » ou « sensibles » afin de faire émerger des comportements ou des projets permettant de réduire les phénomènes de ruissellements et/ou d'érosion ;
- défendre le principe de non aggravation sur l'ensemble du bassin versant comme cela est fait sur le volet urbain et obtenir des comportements réflexes du type « j'aggrave donc je compense ».

Ce travail s'inscrit sur le long terme et en même temps est en permanence soumis à des changements, notamment de politique agricole, qui peuvent presque réduire à néant les efforts faits. Le syndicat reste inquiet de l'évolution du territoire agricole et la situation a plutôt tendance à s'aggraver.

Pour mémoire, le travail d'un stagiaire au sein du SMBVAS en 2009 portant sur l'évolution de l'occupation des sols des trente dernières années a notamment montré une disparition de 40% des prairies sur le bassin versant de l'Austreberthe. Les difficultés rencontrées par les éleveurs ne présagent rien de bon concernant le maintien des prairies restantes.

Plusieurs outils sont déjà à la disposition des agriculteurs, en fonction des problèmes rencontrés : travail sur les pratiques culturales, réflexion sur le parcellaire, petits aménagements hydrauliques, etc. Le syndicat s'appuie entre autres dans cette démarche sur l'AREAS.

9.1. Animation de la politique d'hydraulique douce

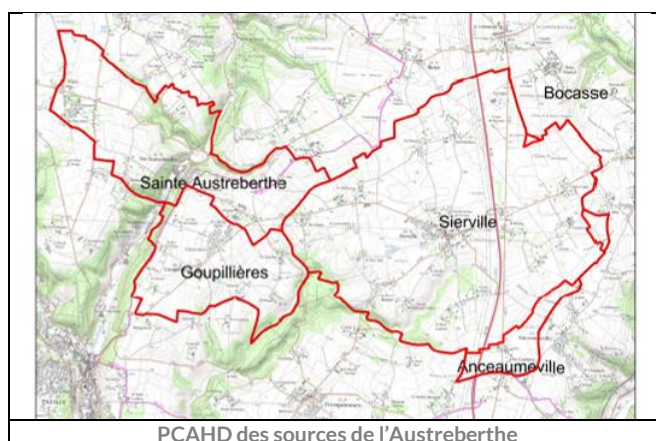
✦ Etude PCAHD des sources de l'Austreberthe

Le PCAHD des Sources de l'Austreberthe se situe sur le territoire des communes de Sainte-Austreberthe, Sierville et Goupillières, soit environ 2700 ha. Le choix de ce secteur a été guidé par l'importance des phénomènes d'érosion qu'il rencontre.

La philosophie de cette troisième étude de PCAHD a été d'intégrer les enjeux de protection de la biodiversité avec la mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue. L'étude a été confiée au BET ALISE ENVIRONNEMENT en décembre 2017 et a fait l'objet d'un arrêt en 2018 en cours de phase 2 suite au départ de l'animateur agricole.

L'année 2019 a ainsi été marquée par :

- La reprise et la finalisation de la phase 2.
- La réalisation de journées de terrain supplémentaires avec la nouvelle animatrice agricole.
- La rencontre des exploitants agricoles concernés.
- La réalisation de la phase 3 (estimation financière, synthèse).



L'étude en quelques chiffres : 56 zones sensibles identifiées.
 46 exploitants concernés.
 293 aménagements d'hydraulique douce.
 340 700 € HT : coût des travaux d'aménagements d'hydraulique douce
 149 aménagements à vocation biodiversité.

Une plaquette d'information à destination des agriculteurs a été conçue en fin d'année 2019 en support de l'animation.

Deux haies hydrauliques issues du programme d'action ont été implantées courant novembre représentant un linéaire total de **107 ml pour un montant de 963 € HT**

L'année 2020 sera consacrée en partie à l'animation de ce PCAHD, et par conséquent à la poursuite des rencontres avec les communes et les exploitants agricoles concernés par des aménagements. Un nouveau PCAHD sera lancé en début d'année sur la commune de Saint-Paër.

❖ Plan d'aménagement d'hydraulique douce de Saint Paër - SP01

L'effondrement de la RD63 a révélé la présence d'un réseau dense de bêttoires en amont et en aval de la route.

Ce site est à la croisée d'enjeux complexes : risque inondation, préservation de la ressource en eau potable et sécurité routière...

Le syndicat a participé en 2018 à plusieurs réunions de travail avec les services de la Police de l'Eau et la Métropole Rouen Normandie. Suite aux travaux de confortement de la route et de rétablissement du passage d'eau, la Métropole a confié au syndicat l'animation auprès des agriculteurs pour la mise en place d'aménagements d'hydraulique douce. L'objectif sera d'infiltrer au maximum les eaux afin de diminuer les processus d'activation des bêttoires pouvant mettre en péril les ouvrages d'art (nouveau pont et barrage SP01 du syndicat)

En 2019, la Métropole Rouen Normandie a entrepris de lourds travaux. Le SMBVAS de son côté a rédigé le cahier des charges de l'étude, lancé la consultation et retenu le bureau d'études qui sera chargé de la réalisation de ce plan d'aménagement.



Avant effondrement de la RD63 à Saint-Paër



Barrage SP01 situé en aval



Travaux d'ouverture de la RD63

Mise en place d'un ouvrage d'art et construction d'une route sur pilotis enfoncé à 30m sous terre...

L'année 2020 sera consacrée au suivi de l'études et à la mise en place des aménagements.

❖ Animation sur le BAC de Limésy

Au niveau technique, les échanges sont nombreux entre les techniciens des 2 structures :

- Analyse des projets de destruction d'herbage
- Interventions conjointes sur des points ponctuels
- Analyse des opportunités foncières
- Animations thématiques communes
- Participation à la rédaction bilans annuels

En 2019, deux secteurs ont fait l'objet d'une animation agricole spécifique pour limiter les transferts rapides sur le BAC de Limésy, en collaboration avec l'animatrice BAC. Il s'agit des secteurs amont Bout du Bas à Auzouville l'Esneval et aménagement d'un axe situé sur Ectot-l'Auber.

Bilan sur Auzouville l'Esneval :

- 8 aménagements prévus
- 4/8 Exploitants rencontrés individuellement
- Demande de soutien auprès de la Chambre d'Agriculture (1 courrier + rencontre à la chambre)
- Une réunion collective en mairie organisée par la chambre (5agriculteurs présents)
- **Résultat : accord de principe pour l'implantation de 2 aménagements après réalisation d'un bornage des parcelles (réalisé par les agriculteurs)**

Bilan sur Ectot-l'Auber :

- 3 aménagements prévus (enherbement de bétail, 2 haies)
- 2 agriculteurs concernés
- 2 haies réalisées : linéaire 125 ml. Coût : 855 € HT
- 1 convention signée pour l'enherbement de bétail.

En 2020, l'enherbement de la bétail située sur la commune d'Ectot-l'Auber sera suivi par l'animation BAC. L'animatrice agricole du SMBVAS poursuivra l'animation sur Auzouville l'Esneval pour la réalisation des deux haies. Un nouveau programme d'action doit être élaboré courant 2020 sur le BAC de Limésy, le Syndicat participera aux différentes réunions pour la définition de ce nouveau programme.

9.2. Création d'aménagements d'hydraulique douce

❖ Opération « Saffimbec Tranche 2 et A150 » – phase étude

L'année 2019 aura été consacrée à démarrer la mission de maîtrise d'œuvre confiée au bureau d'études DCI pour l'opération « Travaux connexes de l'A150 et aménagement hydraulique du sous bassin versant du Saffimbec Tranche 2 ».

Il s'agit de réaliser :

- 3 aménagements sur du foncier du smbvas :
 - Bv_03 : réalisation d'un petit barrage de 1410m³ et fossé de transfert de 380ml
 - MP_15 : réalisation d'une noue enherbée de 300ml, chemin d'accès de 270ml

- MP_07-14 : réalisation d'une bande enherbée de 600ml, talus et noues de 200ml, passage à gué
- 2 aménagements sur du foncier communal (le syndicat se porte maître d'ouvrage pour les travaux, et l'entretien ultérieur revient aux communes)
- MO_01 : réalisation d'un merlon de protection de 270ml et noue de 160ml
 - CM_05 : restructuration d'une mare (hydraulique, écologique...)
- 1 aménagement hors procédure aménagement foncier A150
- AE_01 : restructuration d'un fossé de transfert au hameau de Bout de Bas à Auzouville l'Esneval

En fin d'année 2019, les études de phases AVP étaient terminées.

L'année 2020 va consister à finaliser les phases de conception PRO et ACT, lancer un marché de travaux et réaliser les premiers travaux. L'enveloppe prévisionnelle des travaux est de l'ordre de 220 000€HT

✧ Autres opérations de travaux d'aménagements d'hydraulique douce

Pour rappel, la stratégie du syndicat depuis 2013 pour la mise en œuvre des aménagements d'hydraulique douce consiste à être à la fois maître d'ouvrage et maître d'œuvre des travaux en utilisant des fonds publics sur des parcelles privées. La Déclaration d'Intérêt Général (arrêté obtenu le 24 avril 2014) autorise le syndicat à réaliser ces petits travaux d'hydraulique douce de manière prioritaire sur les secteurs qui ont fait l'objet de Plans Communaux d'Aménagements d'Hydraulique Douce (PCAHD) et de manière ponctuelle sur le reste du périmètre du bassin versant en se basant soit sur les anciennes études ou sur l'expertise du syndicat.

Pour faciliter la réalisation de ces aménagements, le syndicat a fait le choix de fonctionner avec une entreprise de travaux spécialisée dans le cadre d'un marché à bon de commande s'échelonnant sur 4 ans (2014 à fin 2017).

Compte tenu que la DIG arrive à échéance, le syndicat a demandé sa prorogation pour éviter de repasser 1 an dans une procédure d'enquête publique. La prorogation a été émise sur les mêmes principes et pour une durée de 10 ans.

Fin d'année 2017, une consultation d'entreprise a été lancée pour un marché à bon de commande composé d'un lot aménagement d'HD et d'un deuxième lot pour les mares.

- Le Lot 1 a été attribué à Environnement et Forêt
- Le lot 2 a été attribué à Vandermersch Environnement.

Compte tenu des manquements de l'entreprise Environnement et Forêts, le syndicat a mis un terme au lot 1 à la fin de l'année 2018.

En 2019, le syndicat a donc consulté d'autres entreprises locales d'espaces verts. En 2020, le syndicat lancera un nouveau marché à bon de commande pour faciliter les démarches.

Il a été réalisé en 2019 les aménagements suivants :

Nom aménagement	Typologie	Secteur	Linéaire	Coût € HT
LIM_HA_142	Haie double + remise en herbe	PCAHD Saffimbec	80 ml	720.00
ROU_NO_004	Noue + dos-d'âne	Roumare	50 ml	4875.00
FRE_HA_72	Haie double	Fresquiennes	250 ml	2 250.00
FRE_HA_73	Haie simple	Fresquiennes	200 ml	1200.00
STA_HA_08	Haie double	PCAHD Sources Austreberthe	72 ml	648.00
STA_HA_09	Haie double	PCAHD Sources Austreberthe	35 ml	315.00
EA_HA_01	Haie double	PCAHD Saussay	35 ml	315.00
EA_HA_01'	Haie simple	PCAHD Saussay	90 ml	540.00
TOTAL :			812 ml	10 863.00



9.3. Préservation de l'herbe - avis sur les projets de destruction d'herbage

Un arrêté préfectoral datant de décembre 2014 demande aux 4 400 exploitations du département de faire une demande écrite préalable pour tout projet de retournements d'herbage à la collectivité compétente (en l'occurrence ici le SMBVAS), dès lors que l'herbage n'entre pas dans une rotation.

L'objectif de l'arrêté préfectoral est de permettre le dialogue entre l'agriculteur, la collectivité, faire prendre conscience des enjeux et proposer des mesures compensatoires si besoin.

En l'état, l'arrêté n'exige pas que l'agriculteur respecte l'expertise menée par la collectivité mais instaure une commission consultative, ce que nous regrettons.

Dans le cadre de la PAC, chaque pays doit contribuer au maintien d'un certain pourcentage d'herbage. Pour la France, celui-ci est évalué sur la base du ratio de grands ensembles régionaux.

Durant la campagne 2017, le ratio annuel de la région Normandie s'était dégradé de plus de 2,5 % par rapport au ratio de référence. Un régime d'autorisation préalable à la conversion de prairies permanentes a été mis en place : tout agriculteur voulant détruire une prairie devait en faire la demande. Dans le cas contraire, ces agriculteurs ne pouvaient pas toucher la totalité de leurs aides PAC.

Cela avait eu pour effet positif pour les enjeux environnementaux du bassin versant de diminuer les demandes de destruction d'herbages sur le deuxième semestre de l'année 2017 et sur l'année 2018. Cependant, en novembre 2018, l'Etat est revenu sur sa décision et a à nouveau autorisé les destructions d'herbages sans contrôle.

Par effet d'aubaine et face aux difficultés liées à l'élevage, le SMBVAS a donc reçu pour l'année 2019, 33 demandes de destruction d'herbage, concernant plus de 175 ha de prairies. Soit le double de ce que nous recevons habituellement en 1 an.

Nous sommes tous conscients des difficultés économiques que vit une partie des agriculteurs. Cependant, l'étude « Efficacité des ouvrages » a démontré que si le niveau de destruction des herbages continuait au même rythme (100 ha/an), l'effet des 60 barrages réalisés sur ce territoire par le SMBVAS et le SMRAS pour 20 Millions d'euros d'investissement serait annulé d'ici 2035. C'est pourquoi, le syndicat de bassin versant a pris la décision en cours d'année, d'émettre systématiquement des avis défavorables pour toute nouvelle demande.

En parallèle, des démarches auprès de la Préfecture de Région de la part de SMBV, de l'ASYBA et d'autres collectivités en charge de la protection de la ressource en eau potable ont été entreprises pour alerter des conséquences environnementales qu'instaure ce nouveau changement.

A venir en 2020, participation à une réflexion sur le devenir de l'arrêté herbage en Seine-Maritime en lien avec l'ASYBA, la DDTM et la Chambre d'Agriculture de Seine-Maritime.

9.4. Valorisation de l'herbe par le « suivi individuel herbe »

En 2018, les expertises de destruction d'herbage ont amené le SMBVAS à se rendre compte qu'il manquait autour des agriculteurs des « sachants » capables de :

- comprendre les contraintes et les motivations de l'agriculteur qui l'amènent à vouloir détruire un herbage
- proposer des alternatives à la destruction de l'herbage
- valoriser l'herbe

Pour ce faire, le SMBVAS a souhaité mener une étude pilote pour apporter à 2 exploitants volontaires un « suivi individuel élevage herbagé » qui comprend 2 rencontres et visites d'un chargé de mission chez l'exploitant. Pour cela, l'association « les Défis Ruraux » a été missionnée.

L'année 2019 a permis de tirer le bilan technique et financier de ce premier essai. L'opération a fait l'objet de modifications et a été proposée à de nouveaux agriculteurs sous un autre format (Suivi herbe utilisé sur les BAC).

Ainsi, l'opérateur agricole Littoral Normand a été mandaté par le Syndicat de bassin versant pour réaliser le suivi de deux nouvelles exploitations agricoles et organiser ½ journée de formation à destination de l'ensemble des agriculteurs du territoire sur les systèmes herbagers.

Bilan des suivis menés depuis 2018 :	4 exploitations suivies
	682 ha SAU
	136.5 ha de surface en herbe
	1 projet camembert AOP
	1 projet autonomie alimentaire + conversion AB
	1 demande de consolidation technique
	1 système déjà herbager

La ½ journée de sensibilisation a été programmée le 18 novembre 2019 chez l'un des agriculteurs suivis. Aucun exploitant ne s'est déplacé. Littoral Normand propose ainsi de reporter l'opération au printemps 2020.



9.5. Construction d'un appel à projet « Préservons nos sols »

Malgré l'élaboration de plusieurs PCAHD sur notre territoire, nous constatons un taux de réalisation insuffisant aux vues des enjeux du territoire. De plus, la problématique des destructions d'herbages est un véritable problème pour le territoire et les avis sur retournements ne sont pas une fin en soi.

Ainsi en 2019, le syndicat a mené une réflexion importante sur ce sujet : comment mobiliser et sensibiliser sur notre territoire la profession agricole sur la problématique du ruissellement et de l'érosion des sols ? En particulier, comment favoriser l'herbe ?

Plusieurs pistes de travail ont été envisagées et seront explorées au cours de l'année 2020 :

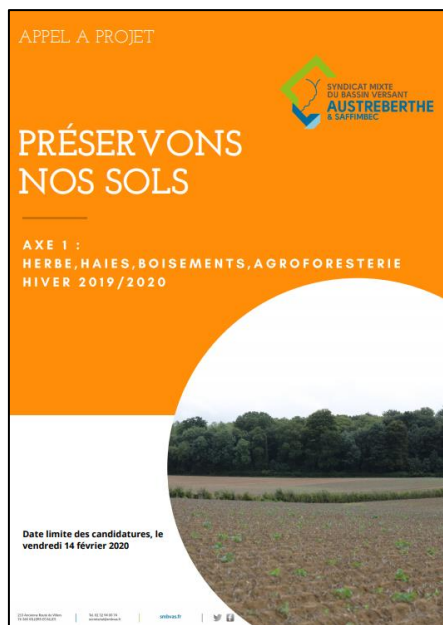
- Lancer un appel à projet.
- Développer les Paiements pour Services Environnementaux (PSE).
- Travailler sur les filières et la stratégie foncière.

En décembre 2019, le syndicat a alors lancé l'appel à projet « Préservons nos sols ! ».

L'axe 1 de ce dispositif, intitulé « haies, herbe, boisements, agroforesterie », concerne les éléments fixes du paysage et a donc pour objectif la mise en place de plantations et d'enherbement sur parcelles stratégiques.

L'axe 2, « Conseils individuels » est la poursuite de l'action lancée en 2018 et dont le bilan est positif. Il s'agit d'accompagner techniquement les agriculteurs dans l'évolution de leurs pratiques. L'objectif est d'inciter à la mise en œuvre de pratiques compatibles avec la préservation des sols et économiquement viables pour l'exploitant.

L'axe 3, « Investissement matériel » a pour objectif d'inciter, par la mise à disposition de matériel adapté, à la mise en œuvre de pratiques culturales compatibles avec la préservation des sols. Cet axe sera développé dans un second temps. L'année 2020 sera donc consacrée à la création d'un groupe de travail agricole qui définira les besoins et modalités d'intervention.



LE SMBVAS SOUTIEN LES PROJETS DE PLANTATIONS ET D'ENHERBEMENTS

L'arbre et l'herbe, des atouts pour :

- **Le sol :** En favorisant les ruisselements, le perméabilise et diminue l'érosion en favorisant des sols et retenant la terre dans les parcelles.
- **L'eau :** Il ralentit l'infiltration de l'eau et favorise la dégradation des polluants et permet de maintenir une humidité dans le sol en cas de sécheresse.
- **La biodiversité :** Ils offrent le gîte et le couvert à de nombreuses espèces. Ils participent à la formation de la biodiversité et accueillent la faune auxiliaire qui favorise la pollinisation des fruits et participe à la lutte biologique contre les ravageurs et maladies.
- **Climat et autres :** Fixation du carbone, effet brise-vent, régulation hygrométrique, bien-être animal.
- **Le paysage :** Ils offrent au regard les éléments paysagers et culturels de notre territoire.

Contexte :
Le Syndicat Mixte du Bassin Versant Austreberthe Saffimbec (SMBVAS), souhaite soutenir les actions en faveur de la préservation du sol, à travers des démarches "gagnant-gagnant". Un premier axe de travail concerne le financement de plantations et de surface en herbe.

Les projets soutenus :
Plantation de haies à vocation hydraulique, plantation d'arbres isolés ou en bosquets, plantation de haies à vocation biodiversité, haies énergies, boisement, agroforesterie, enherbement.

Qui peut candidater ?
Tous les agriculteurs qui souhaiteraient implanter des surfaces arborées ou enherbées sur le territoire du bassin versant Austreberthe Saffimbec. Attention, dans le cas de baux ruraux, le propriétaire doit être informé et être en accord avec le projet !

Financements :
Haies hydrauliques : 90 % du montant des travaux (fournitures + plantations)
Autres projets : financements des fournitures (graines, clôtures, plants, paillage, protection, fûteurs...). Plafond : 3000 € TTC par exploitation
Co-financements possibles avec d'autres dispositifs existants (aide au montage des dossiers).

Critères de sélection :
Seront accompagnés en priorité les projets localisés sur des parcelles stratégiques vis-à-vis des enjeux érosion, eau et biodiversité.

COMMENT PARTICIPER ?

Le dépôt des candidatures à l'appel à projet "Préserve nos sols, axe 1 - Haies, boisements, agroforesterie" se fera au plus tard le 14 février 2020. Les dossiers peuvent être transmis par courrier ou par mail à l'adresse suivante :

Syndicat Mixte du Bassin Versant Austreberthe Saffimbec
213 Ancienne Route de Villers
76360 VILLERS-ECALLES
mail : agric@esmbvas.fr

Mme BESSE
Animatrice agricole
agric@esmbvas.fr
02 32 94 00 74
06 43 52 37 02

DOSSIER DE CANDIDATURE

Demandeur :

Nom Prénom : _____

Exploitation : _____

Siège (commune) : _____

Coordonnées : _____

Tel : _____

Mail : _____

Localisation du projet : (fournir un plan de localisation)

Commune : _____

N°parcelle cadastrale : _____

Superficie : _____

Occupation du sol : _____

Description du projet de plantation : (objectifs, nature du projet, essences,....)

213 Ancienne Route de Villers
76 360 VILLERS-ECALLES

Tel 02 32 94 00 74
secretariat@esmbvas.fr

esmbvas.fr

En 2020, l'animatrice agricole poursuivra l'animation des PCAHD, notamment sur le secteur des sources de L'Austreberthe et sur la commune de Saint-Paër. En complément elle assurera le suivi de l'appel à projet « Préserve nos sols ! » et continuera à travailler sur les PSE et la stratégie foncière.

9.6. Résolution de dysfonctionnements liés à l'érosion et au ruissellement

De manière générale, après chaque évènement pluvieux important, le SMBVAS reçoit de la part des élus et des riverains, des demandes spécifiques liées à un problème d'inondation ou de coulée de boue. Nous sommes également de plus en plus interpellés en cas de remblais conséquents modifiant les écoulements.

Pour chacun de ces cas le syndicat se déplace sur le terrain pour se rendre compte de la problématique.

Si le problème rentre dans le champ de compétence du SMBVAS, ce dernier propose des solutions techniques et un accompagnement de l'agriculteur/commune pour la réalisation d'aménagements.

Sinon, le syndicat fait remonter les problématiques aux instances en charge de la compétence (le maire, l'Etat et ses différents services, le propriétaire privé, etc.).

En 2019, 10 sites ont fait l'objet d'un travail de médiation et de conseil sur les communes suivantes : Roumare, Saint-Paër, Saint-Pierre de Varengeville, Blacqueville, Bouville, Limésy, Croix-Mare, Fresquiennes, Saint-Jean-du Cardonnay (petit bout qui est sur notre BV). Certains d'entre eux ont donné, ou donneront lieu en 2020 à des travaux.

Exemple du chemin rural Les Saubins, commune de Roumare :

D'important ruissellements proviennent de parcelles agricoles ainsi que de la RD6015. Ces écoulements se dirigent ensuite vers des bétouilles et le lotissement de la ferme de Villers en dégradant au passage des voiries et en érodant des parcelles. Une animation spécifique auprès des deux exploitants a été menée et a abouti à l'automne 2019, à la suppression d'un merlon gênant le bon écoulement de l'eau, à la création d'une noue sur 50 ml et d'un dos d'âne et à la mise en place de deux haies.



2018 – appel de la commune car problème d'Inondation du chemin rural



2018 - Chaussée fortement dégradée



Suppression d'un merlon gênant le bon écoulement de l'eau (agriculteur), à la création d'une noe sur 50 ml et d'un dos d'âne (SMBVAS) et mise en place de deux haies (agriculteur)



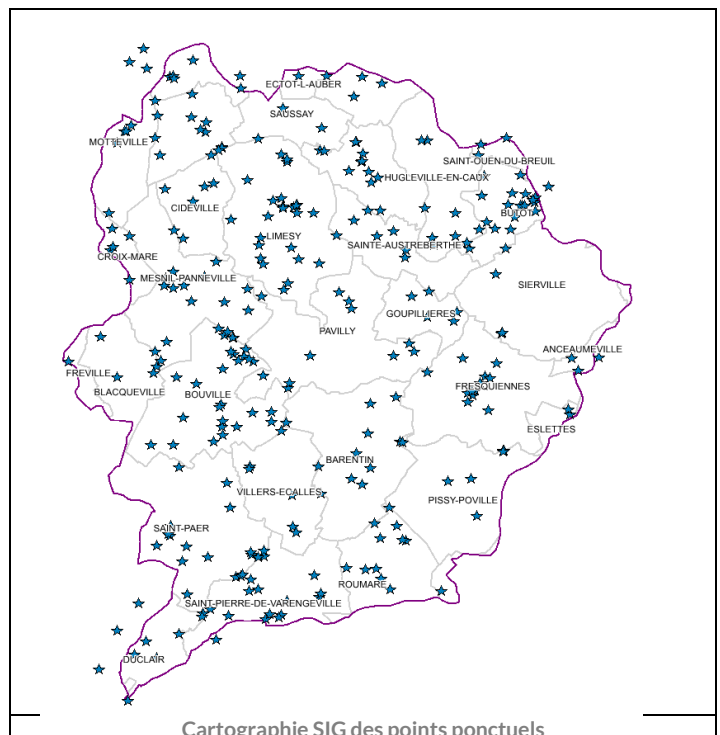
L'année 2019 aura également permis de mieux organiser le suivi de ces dossiers : le SMBVAS a constitué une base de données SIG qui répertorie et cartographie tous ces dossiers ainsi qu'un tableau de bord de suivi de l'avancement de leur traitement.

Ce travail devrait permettre :

- Une meilleure efficacité pour le traitement des dossiers
- D'établir des bilans avec les communes des différentes sollicitations
- D'établir des bilans plus globaux

Le traitement de ces affaires est très chronophage :

- 250 points ponctuels traités depuis 2000
- 6 chargés de mission (urbain, agricole, sage, mare, politique, ouvrage) pouvant intervenir



Cartographie SIG des points ponctuels

10. Gestion des milieux aquatiques - Plan de réhabilitation des mares

Le SMBVAS souhaite redonner aux mares de son territoire une capacité d'accueil de la biodiversité et des qualités hydrauliques. Pour ce faire, il a lancé en 2012 le projet « Donnons vie aux mares ».

10.1. Diagnostics écologiques

En 2019, le SMBVAS a souhaité mener des diagnostics uniquement sur les mares ayant fait l'objet de travaux. Ces diagnostics visent à vérifier que les travaux réalisés ont été bénéfiques.

Ils ont concerné 6 communes sur lesquelles les travaux ont été menés de 2014 à 2017 : Croix-Mare, Duclair, Ectot l'Auber, Fresquiennes, Goupillières, Villers-Ecalles.

L'analyse montre que les travaux ont permis de redonner un rôle tampon à ces mares.

Les résultats montrent une amélioration de la morphologie des mares réhabilitées ce qui les rends plus accueillantes pour la biodiversité en particulier avec le développement d'une végétation aquatique qui servira de refuge aux œufs et larves.

Cependant, la sécheresse exceptionnelle de 2019 en fait une année atypique et les résultats demandent à être complétés ultérieurement (probablement en 2021).



10.2. Sensibilisation

9 classes ont fait l'objet d'une animation pédagogique (communes de Sainte-Austreberthe, Blacqueville, Barentin et Saint-Martin de l'If) soit un total d'environ **220 jeunes**.

Le but de ces animations est de sensibiliser les scolaires sur le rôle que jouent les mares dans la sauvegarde de la biodiversité. Il s'agit également de leur faire partager le diagnostic sur l'état de la mare de leur commune et les améliorations nécessaires le cas échéant. C'est enfin l'occasion d'expliquer les actions du syndicat dans le cadre de son programme « Donnons vie aux mares ».

Ces animations ont été réalisées avec la collaboration d'un service civique.



10.3. Réhabilitation de mares

L'année 2019 aura permis de sélectionner 3 mares à réhabiliter.

2 mares ont été réhabilitées au début du mois de janvier avant le réveil des amphibiens et une mare au mois de novembre, période durant laquelle les amphibiens repartent de la mare.



Il était prévu d'engager en 2019, des travaux de curage de la mare de Roumare ROU_MA_006. Compte tenu de la localisation du site et des risques de pollution des vases, le syndicat a commandité des analyses de vase au Laboratoire AgroVétérinaire de Rouen (Conseil Départemental).

Les premiers résultats ont démontré l'inaptitude des vases à être valorisées en épandage sur une parcelle agricole (protocole de la MIRSPAA)

Les deuxièmes résultats ont mis en évidence la présence au-dessus des seuils des éléments « Mercure » et « Antimoine ».

Les résultats sur le « Mercure » étant irréalistes sur cette mare comme sur d'autres sites, le Laboratoire après avoir identifié le matériel d'analyse défectueux a réalisé une nouvelle analyse des vases ; elle met toujours en évidence la présence au dessus des seuils de l'éléments « Antimoine ».

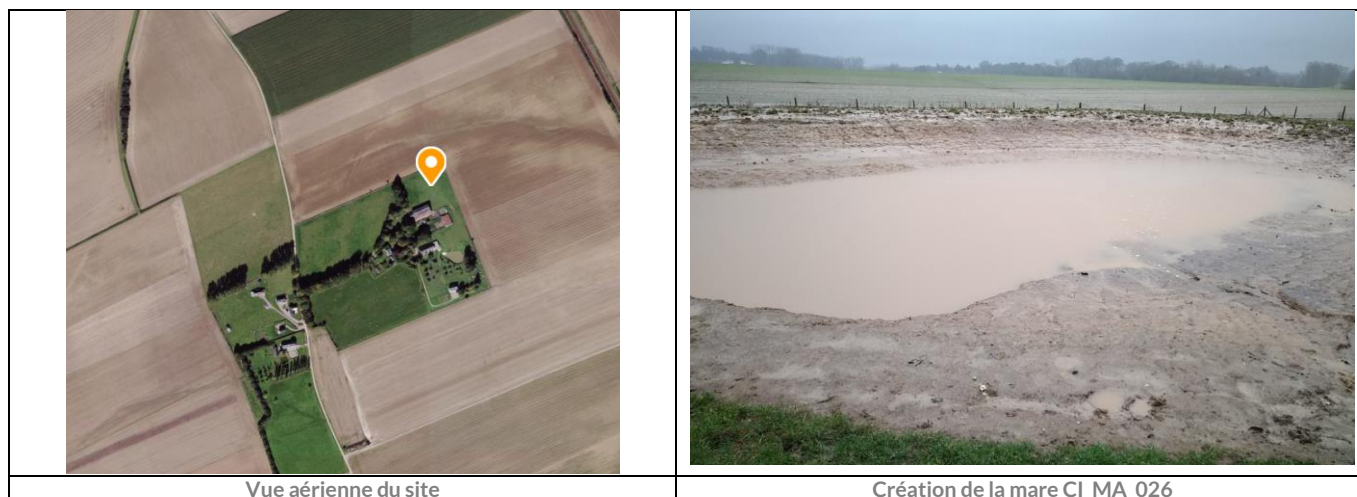
En l'état, sans solution de stockage ou traitement sur site, les 400m³ de vases sont classées dans la catégorie de classe 2. Le coût d'export des vases dans un centre de traitement approprié est très important.

<i>Benzo(a)pyrène</i>	2.24 mg/Kg MS	Zinc	1,18 mg/Kg MS	Molybdène	0,08 mg/Kg MS
<i>Benzo(k)fluoranthène</i>	1.76 mg/Kg MS	Mercur	0,02 mg/Kg MS	Antimoine	0,08 mg/Kg MS
<i>Chrysène</i>	3.08 mg/Kg MS	Plomb	0,12 mg/Kg MS	Sélénium	<0,04 mg/Kg MS
		Nickel	0,10 mg/Kg MS	Zinc	1,18 mg/Kg MS
			0,48 mg/Kg MS	Mercur	<0,01 mg/Kg MS
		Molybdène	0,06 mg/Kg MS	Plomb	<0,02 mg/Kg MS
		Antimoine	0,08 mg/Kg MS		
		Sélénium	<0,04 mg/Kg MS		
Résultats analyse par traces métalliques Forte concentration avec l'HAP (Benzo(b)fluoranthène) Boues non valorisables en épandage agricole		Résultats analyse par Lixiviation de janvier 2019 Dépassement 2 fois la norme en mercure (seuil à 0.01mg/Kg MS) Dépassement de la norme en Antimoine (seuil à 0.06mg/Kg MS)		Résultats analyse par Lixiviation d'octobre 2019 Traces de Mercur (pas de dépassement) Toujours dépassement de la norme en Antimoine (seuil à 0.06mg/Kg MS)	

Les vases de cette mare sont donc polluées à l'Antimoine (éléments ignifugeant contenu dans les batteries de voitures...). En 2020, le syndicat doit réfléchir à une stratégie pour curer cette mare.

10.4. Création de mares

En 2019, le syndicat a pu réaliser 1 création de mare hydraulique et écologique dans un îlot de biodiversité entouré de parcelles de grandes cultures sur la commune de Cideville.



10.5. Lutte contre les espèces exotiques envahissantes dans les mares

4 des mares sur lesquelles nous devons faire des travaux comportaient des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE). Le SMBVAS a donc fait le diagnostic et les propositions d'actions. Ensuite, en partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels de Normandie, il a été décidé que ce serait à la brigade verte du Conservatoire d'intervenir afin d'éviter tout risque de dissémination ou d'aggravation du phénomène.

Les agents de la brigade verte sont formés pour reconnaître et supprimer ces espèces. Ils interviennent avec des équipements spéciaux et assainis. Une convention a été signée entre le CEN et le propriétaire.



10.6. Cas particulier de la mare communale de Croix-Mare

Cette mare de grande capacité récupère une partie importante des eaux pluviales de la commune et se vidange actuellement directement dans une béttoire. De plus, dans le cadre de l'Aménagement foncier de l'A150, cette mare fait l'objet d'une mesure de travaux connexe sous maîtrise d'ouvrage communale consistant à améliorer son rôle hydraulique par rapport à une problématique d'inondations d'habitations tout en conservant le dispositif de vidange dans la béttoire. En 2016, le syndicat avait réalisé un diagnostic écologique de cette mare et mis en évidence son intérêt.

En 2017, le syndicat a accompagné la commune pour monter un projet et lui permettre de prendre en considération toutes les problématiques environnementales (hydraulique, ressource en eau souterraine, écologique et pédagogique). En 2019, les études de maîtrise d'œuvre de conception pour la réhabilitation de la mare ont été lancées. Trois scénarios ont été étudiés faisant l'objet de plusieurs réunions de travail avec les élus, le Département et le Bureau d'études DCI Environnement. Le projet sera finalisé en 2020.

L'année 2020 sur ce volet sera consacrée au bilan de l'appel à projet et à la constitution d'un nouveau dossier de candidature auprès des financeurs pour une nouvelle tranche de projet.

11. COMMUNICATION, ECHANGES, GROUPES DE TRAVAIL

11.1. Création d'outils pédagogiques complexes

❖ Animation et valorisation des parcours pédagogiques

Le Syndicat a créé 2 parcours pédagogiques sur le territoire de l'Austreberthe. A destination des scolaires et du grand public, ils font partie intégrante des actions de communication du syndicat. Le premier parcours sur le thème des enjeux de la gestion de l'eau est situé dans le parc du CERT. Le second, « L'eau, un atout et un risque », installé début 2019, donne de la visibilité aux ouvrages, et met en avant des sites d'intérêt du territoire. Un troisième parcours sur les mares communales sera installé en 2020.



Le parcours pédagogique « L'eau, un atout et un risque » est composé de 47 panneaux, simples et complexes, placés sur l'ensemble du territoire. Conçu en 2018, il a été installé au 1^{er} trimestre 2019.

Suite à son installation, plusieurs actions de valorisation et de communication ont été mises en œuvre :

- Création d'une plaquette de présentation du parcours : distribution d'exemplaires dans chaque mairie du territoire
- Visite / inauguration par une délégation de l'Agence de l'eau du Timounh (Burkina Faso) et la presse en Avril
- Animation de 4 randonnées pédestres et vélorail pour 5 classes de l'école de Maromme
- Organisation d'une randonnée pédestre et vélorail pour le grand public en Juillet : de Villers-Ecalles à Duclair
- Organisation d'une balade pédagogique autour du thème Eau et Patrimoine en Octobre, avec l'historienne Marine SIMON

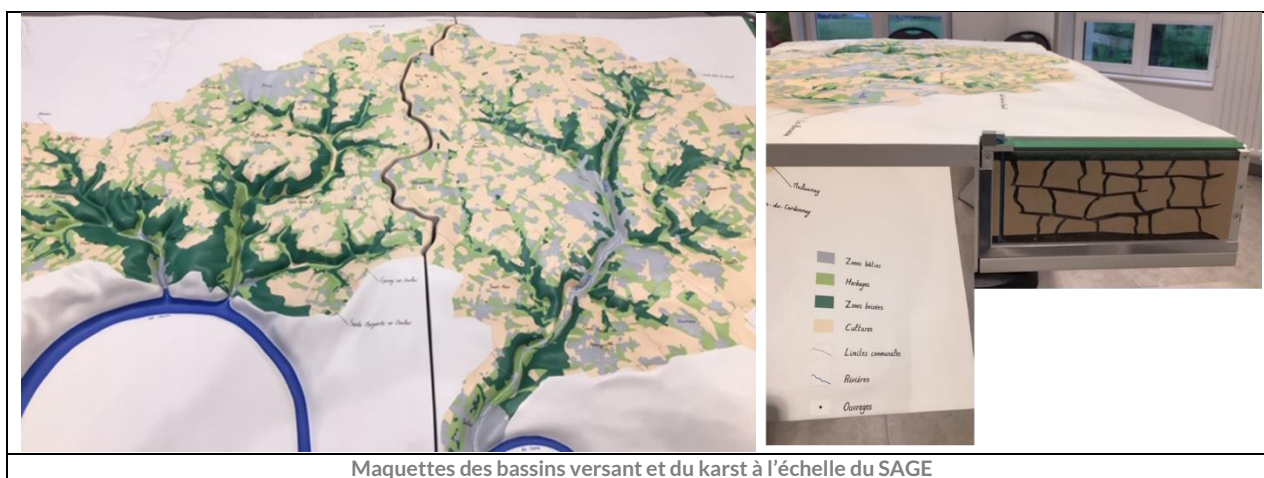


Plaquette du parcours – visite Eau et patrimoine en octobre 2019

✦ Création et valorisation de maquettes

Trois maquettes ont été réalisées en 2019 :

- Une maquette des bassins versants en relief à l'échelle du SAGE mais dont les deux parties peuvent être séparées par servir dans chacune des structures,
- Une maquette sur les débordements de cours d'eau,
- Une maquette sur le ruissellement et l'infiltration.



Maquettes des bassins versant et du karst à l'échelle du SAGE

Elles ont servi de support de communication et de sensibilisation à de nombreuses reprises en 2019. Ces maquettes peuvent être mises à disposition des communes ou des scolaires ainsi que d'autres territoires.

11.2. Animation du Centre Eau Risque et Territoire

Le Centre Eau Risque et Territoire est un outil de communication du SMBVAS. Ouvert en Juin 2018, il permet d'accueillir professionnels et techniciens de l'eau, partenaires, établissements scolaires et grand public et de les sensibiliser aux enjeux de la gestion de l'eau.

✦ Signalétique et aménagement scénographique

En 2019, la chargée de mission Culture du risque a suivi le lancement de la réalisation de la signalétique du CERT et de l'aménagement scénographique du rez-de-chaussée. Une mise en concurrence a été faite entre différents prestataires et c'est la scénographe Caroline de Pommereau qui a été sélectionnée. Pour la signalétique, un appel d'offre a été lancé

fin 2019 pour la sélection de prestataire pour la confection et installation des panneaux. Pour la scénographie, la conception est en cours. L'objectif est une installation pour l'été 2020.

✦ Développement des partenariats

En 2019, le SMBVAS a continué le développement des partenariats pour le CERT. Cela s'est traduit par plusieurs visites de partenaires :

- Séminaire de l'association des Professeurs de Géographie de l'Académie (mars 2019), avec visite du CERT
- Visite organisée de partenaires en Juin et visites ponctuelles
- Organisation d'un forum d'outils pédagogiques en partenariat avec CARDERE en Juillet 2019
- Journée du réseau des enseignants référents Développement durable de l'Académie avec visite du CERT (décembre 2019)

D'autre part, le site a été mis à disposition de plusieurs partenaires pour des réunions :

- Réunions de l'ASYBA
- Commissions thématiques du SAGE des 6 vallées
- AREAS – groupe de travail 20 ans des inondations de '99
- Réunion d'équipe annuelle de CARDERE

✦ Programmation thématique

En 2019, la chargée de mission Culture du Risque a mis en place une programmation par trimestres thématiques au CERT. Chaque trimestre a contenu une exposition ou un film temporaire, un événement pour le grand public et une animation thématique sur les réseaux sociaux. 3 trimestres ont été organisés :

- Février – Avril : le jardin vivant
- Juillet – Septembre : Le territoire en vert et bleu
- Octobre – Décembre : Vivre avec le risque inondation

PROGRAMME Février - Avril 2019
LE JARDIN VIVANT
 Au 1^{er} janvier 2019, la loi a interdit l'usage des produits phytosanitaires pour les particuliers: une avancée pour la préservation de la qualité de l'eau et de la biodiversité. Mais, comment adapter son jardin ? Venez trouver les réponses au CERT !

Les expos
LES PESTICIDES APPREHONS À NOUS EN PASSER réalisée par la FREDON JARDIN NATUREL, réalisée par le Département de Seine-Maritime

Le mini-film
ZERO PHYTO: UN REGARD NOUVEAU
 Quelles pratiques mettre en oeuvre pour gérer les espaces verts sans produits phytos ? L'exemple de la Métropole de Rouen. Visionnage libre et gratuit au CERT - Durée: 14 min.

L'atelier
SAMEDI 30 MARS 15H30-17H30
CREER SON POTAGER AU NATUREL
 Venez vous initier aux méthodes de jardinage sans produits phytos et sans sol vivants. Animé par La Ferme du Saint-Païs.

La conférence
MERCREDI 24 AVRIL 18H-20H
ENTRETIEN SON POTAGER O PHYTO
 Découvrez comment laisser la nature faire tout le travail pour entretenir votre potager ! Animé par la FREDON Haute-Normandie. Accès libre et gratuit.

Horaires d'ouverture :
 9h - 17h du lundi au vendredi
 Le CERT sera exceptionnellement ouvert samedi 30 mars de 11h à 17h30.

Inscriptions aux ateliers :
 Les ateliers sont gratuits et sur inscription, dans la limite des places disponibles.

Et toujours en visite libre :
 Le parcours pédagogique sur les enjeux de la gestion de l'eau
 Les audioguides et le carnet de jeu pour enfants
 Les audioguides et le carnet de jeu pour enfants

CENTRE EAU RISQUE ET TERRITOIRE
 213 Ancienne Route de Villers
 76 340 VILLERS-ECALLES
 Tél. 02 32 94 00 74
 cert@smbvas.fr
 smbvas.fr
 Le CERT est un site pédagogique créé par le Département de Haute-Normandie

PROGRAMME Juillet - Sept. 2019
Le territoire en vert et bleu
 L'eau a toujours été au centre du développement des territoires: agriculture, moulins, usines... La vallée de l'Austréberthe en est un bel exemple. Aujourd'hui il s'agit de redonner sa place à l'eau pour vivre avec le risque d'inondations, et favoriser la biodiversité.

Les animations
MERCREDI 10 JUILLET 15H-16H30
À LA DÉCOUVERTE DE LA MARE
 Venez l'immerger dans le monde d'Alka, la grenouille du CERT - découvrez son habitat, et ses petits occupants.
 Dès 9 ans

MERCREDI 31 JUILLET 15H-16H30
LEON, LE SAUMON DE L'AUSTREBERTHE
 Léon a beaucoup de difficultés à remonter l'Austréberthe pour y pondre ses œufs. Comprend pourquoi et aide-le à traverser les obstacles !

Le mini-film
RIVIERES VIVANTES DE NORMANDIE
 Un film pédagogique sur la continuité écologique et les poissons migrateurs en Normandie. Réalisation: Agence de l'Eau Seine-Normandie - 2015. Visionnage libre et gratuit au CERT - Durée: 17 min.

Les rand'eau & visites
SAMEDI 20 JUILLET 10H-16H
L'EAU: UN ATOUT ET UN RISQUE
 Découvrez la vallée de l'Austréberthe sous l'angle de l'eau, de l'abreuvoir, et des risques qui y sont liés, notamment lors d'inondations. De Villers-Ecalles à Doucar à pied et en vélo-rail ! Pique-nique à prévoir. À partir de 8 ans. Gratuit.

MERCREDI 7 AOÛT 15H-16H30
VISITE 3D: EAU, RISQUE ET TERRITOIRE
 Venez visiter le CERT et faire la liasse entre préservation de l'eau et des milieux aquatiques, risque inondation et développement du territoire. À partir de 8 ans. Gratuit.

SAMEDI 21 SEPTEMBRE 10H-12H30
EAU ET PATRIMOINE INDUSTRIEL
 A noter dans vos agendas. Programme à venir.

PROGRAMME Octobre - Décembre 2019
Vivre avec le risque inondation
 Un décembre 1999, les tempêtes lunelles amenèrent avec elles des pluies diluviennes, entraînant des inondations importantes sur la Seine-Maritime. 20 ans après, le risque est toujours présent. Mais qui se rappelle ? Qui connaît les bons comportements ? Que s'il vit avec les inondations ?

L'animation
MERCREDI 30 OCTOBRE 15H-16H30
ALÉA LA GRENOUILLE ET L'INONDATION
 Alka Alka à préparer à l'inondation en trouvant tous les billes et les réponses aux énigmes du jeu de piste !
 Dès 7 ans, sur inscription.

L'expo photo
NOVEMBRE - DÉCEMBRE
INONDATIONS: 20 ANS APRÈS
 Découvrez la vallée de l'Austréberthe inondée grâce aux photos collectées par le SMBVAS depuis 20 ans. L'exposition retracera les événements connus entre 1999 et 2019. Elle pointera les facteurs aggravants mais aussi les aménagements construits pour gérer le risque. Visite libre et gratuite au CERT.

ADOPTER UN ARBRE
SAMEDI 23 NOVEMBRE 10H-12H30
 Retrouvez l'équipe ADOPTER UN ARBRE ! Une pierre, deux coups: la zone humide du CERT est remplie d'arbres et de saules qui grandissent et jettent les écailles des eaux envasées. L'association propose de les récupérer gratuitement ! Venez adopter votre(s) arbre(s) !

CHANTIER NATURE
 Mieux de vos boîtes et d'une pelle, et avec les conseils de nos experts, venez déblayer vos arbres (saules marsault et aulnes, de 30cm à 2m) dans la zone humide.

ATELIER CABANES VIVANTES
 Venez découvrir la méthode de fabrication de la cabane vivante en saule marsault. Vous pourrez ensuite la reproduire chez vous avec les arbres de la zone humide qui continueront de pousser dans votre jardin. La culture peut être décorative ou servir au potager, à faire pousser des herbes en hauteur par exemple ! Atelier sur inscription.

La visite guidée
SAMEDI 26 OCTOBRE 10H-12H30
EAU ET PATRIMOINE INDUSTRIEL
 Découvrez la vallée de l'Austréberthe lors d'une visite guidée de son patrimoine industriel sous l'angle de l'eau, entre nécessité pour l'industrie et conséquences sur les rivières et sur les inondations. Balade pédagogique à pied, entre Villers-Ecalles et Barettes, au moulin de Villers à la Cécilievrière (Barettes sur inscription).

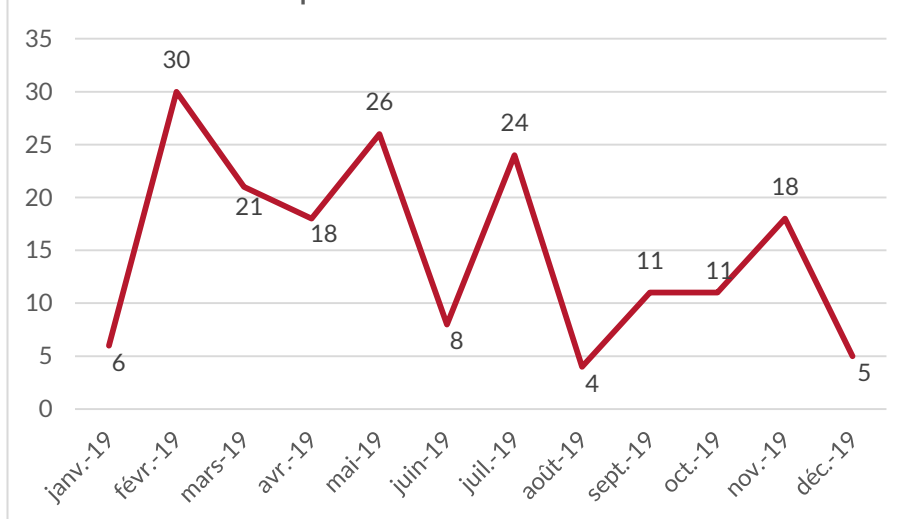
Inscriptions
 Les animations sont gratuites et sur inscription, dans la limite des places disponibles.
 inscriptions: 02 32 94 00 74 ou secretariat@smbvas.fr

Programmes des trimestres thématiques

✦ Accueil du public en visite libre

Depuis son ouverture au public le 1er Juin 2018, le CERT est ouvert au public du lundi au vendredi de 9h à 17h. Les visiteurs peuvent découvrir le parc, son parcours pédagogique et les audioguides réalisés en 2018 ; ainsi que le RDC du bâtiment et l'espace audiovisuels.

Fréquentation en visite libre



En 2019, le CERT a accueilli plus de **180 personnes en visite libre** (parc, audioguides, expo temporaires, piques-niques), soit une moyenne de 15 personnes par mois.

Ces chiffres sont assez proches de ceux réalisés sur les 6 mois d'ouverture en 2018. Cela peut s'expliquer par l'effet d'aubaine induit par l'ouverture du CERT, et la curiosité provoquée par la réhabilitation de la maison pour les passants. Cette année, ce phénomène a été moindre. On constate néanmoins des pics de visite lors desancements des trimestres thématiques (février, juillet et novembre).

✦ Visites guidées et animations

En 2019, et dans le cadre de sa programmation thématique, le SMBVAS a organisé plusieurs visites guidées et animations destinées au grand public :

- 5 animations pour les enfants ont été organisées les mercredis des vacances scolaires de Pâques et Eté, et ont permis la sensibilisation de 47 enfants, sur les thèmes de la mare, de l'inondation et de la continuité écologique.
- 2 balades pédagogiques ont été organisées sur le territoire autour de l'eau. Elles ont réuni 48 participants.
- 1 visite du CERT (août 2019)
- 2 ateliers en extérieur : jardinage durable et cabane vivante
- 1 conférence sur le jardinage durable

Ces animations ont permis de sensibiliser **155 personnes**.

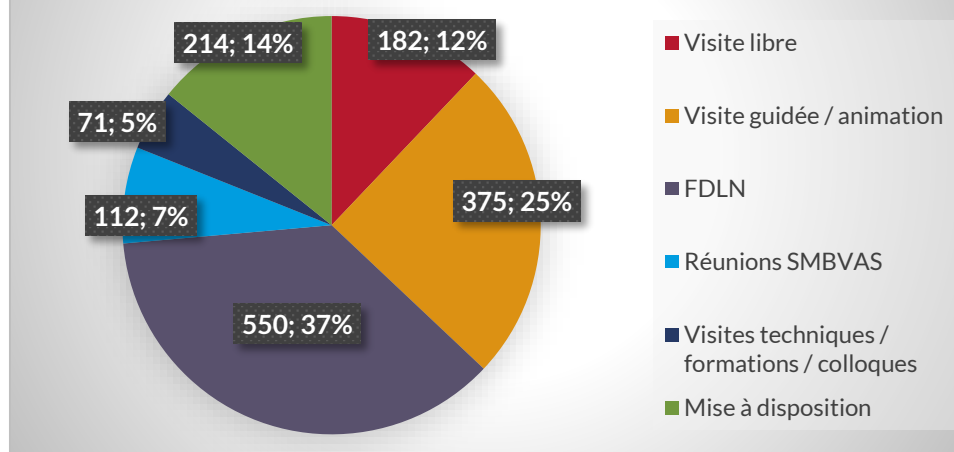
✦ Animations scolaires

En plus des animations Donnons vie aux mares, le SMBVAS a été sollicité pour 10 animations scolaires au CERT, représentant la **sensibilisation de 233 enfants**. Les modules pédagogiques réalisés furent ceux de la mare, du jeu de piste inondation et de la rand'eau. Une classe est aussi venue visiter l'exposition sur les 20 ans des inondations de 1999.



Animations scolaires : mai - juin 2019

Répartition de la fréquentation du CERT 2019



En synthèse, le CERT touche particulièrement le grand public lors d'évènements organisés (ateliers, visites, animations). Cela représente plus de 60% de sa fréquentation (Fête de la Nature inclus). Cela témoigne de la nécessité de multiplier ce type d'évènements pour sensibiliser le grand public. A noter qu'en 2019, 5 évènements ont été organisés sur des samedis, hors de temps de travail habituel des agents, et ont remporté un succès important (25 à 30 participants sur chaque). Cela soulève la question de la charge de travail et des créneaux d'ouverture du CERT. Ces évènements ont été organisés et mis en œuvre par les volontaires en service civique au CERT (2 contrats de 6 mois en 2019, 24h/semaine), la chargée de mission Culture du Risque, et les membres de l'équipe ponctuellement. Parallèlement, l'utilisation du CERT par les partenaires techniques (visites ou mises à disposition) représente 20% de la fréquentation du CERT, répondant aux objectifs de ce lieu, et confirmant son identification comme centre de ressources sur l'eau et les inondations.

11.3. Création d'autres supports de communication

✧ Grand public : Journal Inf'eau n°8

Pour la première année, la conception graphique du Journal a été réalisée en interne par la chargée de mission Culture du Risque. Les contenus texte et photo ont été élaborés avec l'appui de toute l'équipe.

Le journal a été édité à 20 500 exemplaires, à destination des habitants des communes du territoire, professionnels comme particuliers et des collectivités. Il est distribué par les communes avec leur bulletin municipal de fin d'année 2019 ou début d'année 2020.

Au sommaire de ce numéro :

- Quésaco : les ouvrages de régulation des ruissellements
- Focus sur : le SAGE des 6 vallées : feuille de route pour la gestion de l'eau
- Rétrospective et jeu concours : Inondations de décembre 1999, 20 ans déjà.

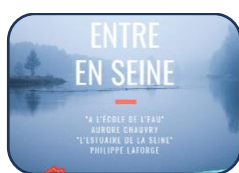
Le journal est en annexe 2.

✧ Plaquette « Gestion des eaux pluviales »

Chaque avis donné par le syndicat est accompagné d'une plaquette expliquant les principes de la gestion des eaux pluviales aux aménageurs et aux particuliers. La plaquette qui datait de la création du volet urbain avait besoin d'un coup de jeune. Ce qui a été fait cette année.



11.4. Evènements de communication organisés par le SMBVAS



Mars : Projection L'eau entre en Seine



Mars : Atelier Potager vivant



Avril : Conférence Jardinage durable



Avril : Café-débat Club PCS n°4



Mai : Fête de la Nature



Avril - Juin : animations mares



Juin : Concertation préalable du SAGE



Juillet : Rand'eau



Été : animations au CERT



Octobre : Visite Eau & patrimoine



Novembre : Café-débat n°5 Club PCS



Novembre : Evènement agricole sur l'herbe



Novembre : Adopte un arbre + atelier Cabane vivante

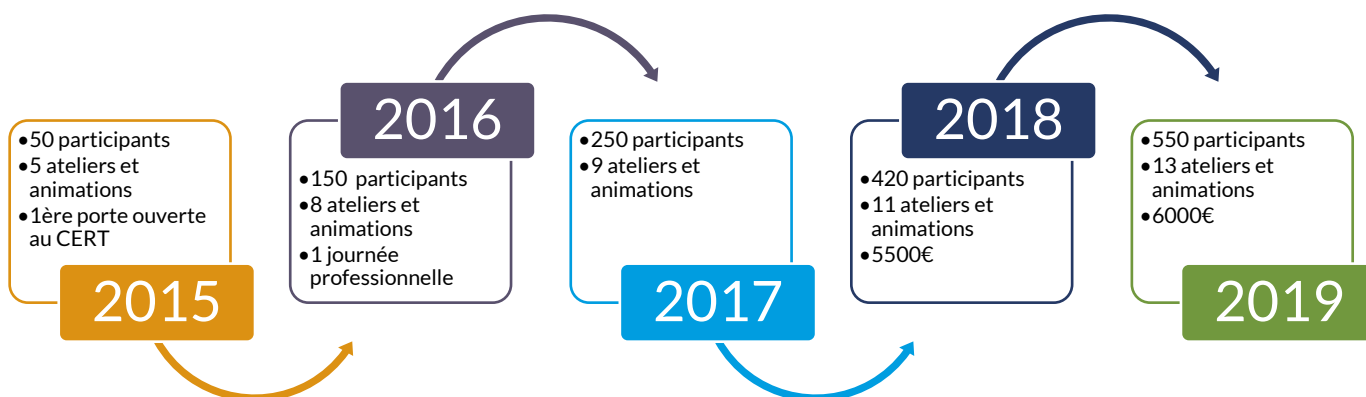


Novembre : 20 ans inondations de décembre 99'

Grand public : Fête de la Nature 2019

Depuis 2014, le SMBVAS organise une fête annuelle pour le grand public sur le site du CERT. Le succès de la manifestation n'a fait que croître d'année en année et 2019 a eu lieu la cinquième édition de l'évènement du SMBVAS.

En quelques chiffres : 5 éditions de Fête de la Nature au CERT



Cet évènement a consisté en 1 journée pour le grand public avec pour thématique « La nature en mouvement » :

- Stands de jeux / animation sur la gestion des déchets et création d'objets recyclés, l'initiation au tressage de l'osier et au torchis, au potager vivant, jeu sur la continuité écologique, jeux en bois géants, animations sur la mare...
- Sensibilisation au risque inondation avec les clowns Waterplouf, et leur spectacle itinérant
- Vote citoyen sur l'eau dans le cadre du lancement de la concertation publique sur le SAGE des 6 vallées
- Expositions photo sur la nature ordinaire par le photographe local L'œil de Guimouth
- Goûter et apéritif offerts par le SMBVAS et ses partenaires
- Une animation au crépuscule sur la zone humide du CERT, animée par CARDERE
- Une projection nocturne en plein-air du dessin animé Minuscule

Cet évènement a mobilisé l'ensemble de l'équipe pour l'organisation (recherche d'intervenants, création des ateliers), la promotion de l'évènement (distribution flyers), la logistique, et la gestion de l'évènement le jour J (accueil, animations, visites guidées, etc.).

La coordination de l'organisation a été faite par la Chargée de mission Culture du risque : animation des réunions de préparation, planning, création des outils de communication (affiches, flyers, invitations, remerciements), relations médias, coordination des partenaires et des bénévoles le Jour J (une équipe de 5 bénévoles est venue renforcer l'équipe du SMBVAS).

Un évènement festif qui a réuni les administrés du territoire autour de la nature et de l'ouverture au public du CERT. De très bons retours de la part des participants qui attendent la 6^{ème} édition.



Fête de la Nature 2019

❖ 20 ans des inondations de décembre 1999

A l'occasion des 20 ans des inondations de décembre 1999, provoquées par les tempêtes jumelles, l'ASYBA et l'AREAS ont sollicité les Syndicats de bassin versant afin de mettre en place un programme d'action commun, afin de sensibiliser élus et grand public sur la mémoire des inondations. Le SMBVAS a activement participé au groupe de travail et aux multiples réunions organisées depuis novembre 2018.

Deux parties ont composé cet évènement :

- L'élaboration d'un programme commun d'actions de sensibilisation menées sur chaque territoire, et d'une communication uniformisée, de Juillet 2019 à Décembre 2019.
- L'organisation d'un évènement fin Novembre 2019, à destination des élus : une représentation théâtrale « Les pieds dans l'eau », suivie d'une table-ronde autour de 20 ans d'action sur les inondations, et d'un forum d'acteurs.

Dans le cadre de l'organisation générale de programme d'action, le SMBVAS a notamment coordonné la communication et le prestataire sélectionné pour réaliser les éléments graphiques, la presse, les liens avec la commune de Duclair, hôte de l'évènement à destination des élus, ainsi que l'animation de la table-ronde de ce même évènement.

En interne, le SMBVAS a organisé plusieurs actions de sensibilisation entre Juillet et Décembre. Plus particulièrement, le dernier trimestre 2019 au CERT a été consacré à cette thématique. Le SMBVAS a créé pour l'occasion une exposition photo retraçant 2 décennies d'inondations. Cette exposition, composée de 10 panneaux, sera ensuite itinérante et mise à disposition des communes qui le souhaitent.

Une campagne de sensibilisation sur les réseaux sociaux a aussi été menée, avec la création de visuels « avant-après inondation ».



Enfin, une représentation théâtrale sur les inondations, « Les pieds dans l'eau », créée par la compagnie ACALY et l'URCPIE, a été proposée aux classes de 5^{ème} et 4^{ème} des collèges du territoire.

Sur les 4 collèges sollicités, seuls 2 ont répondu favorablement, et ont permis à 4 classes (120 élèves) d'assister à la représentation du 28 novembre. Suite à la représentation, un débat avec la salle a été animé par l'URCPIE. Le coût de la représentation, ainsi que le transport, ont été pris en charge par le SMBVAS.



❖ **Grand public : Opération « Adopte un arbre »**

Depuis 2017, le SMBVAS organise l'opération Adopte un arbre, dont l'objectif est de participer à l'entretien de la zone humide à proximité du CERT, envahie d'aulnes et de saules. Depuis 2017, plus de 3000 arbres ont été adoptés par les particuliers.

En 2019, l'opération Adopte un arbre, a repris la forme habituelle d'un chantier nature, permettant d'extraire des arbres dans la zone humide. En plus du chantier, le SMBVAS a organisé un atelier de création de cabanes vivantes en saule et de tressage du saule. Animé en interne, cet atelier a accueilli une vingtaine de participants.



Adopte un arbre - 23 novembre 2019

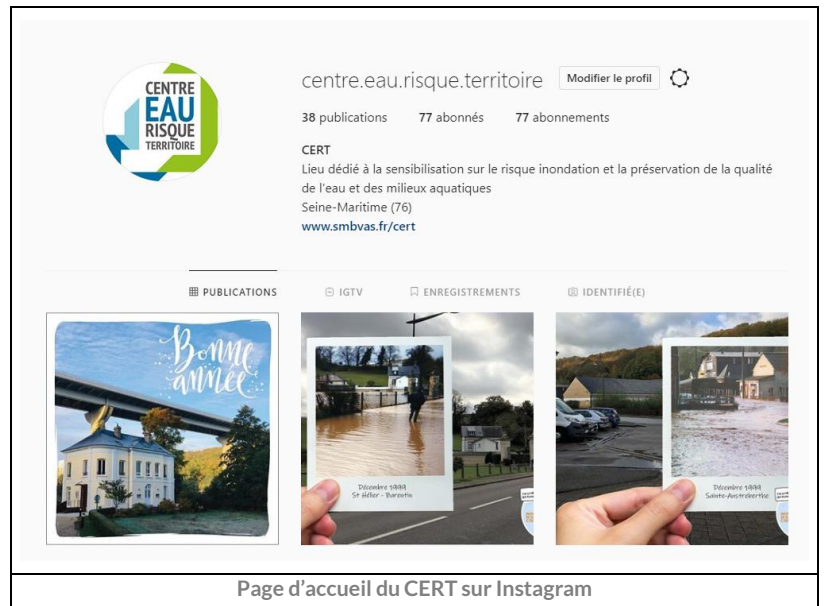
❖ **Elus : Le café-débat du Club PCS de l'Austreberthe**

Décrit dans le §2.3 relatif à la gestion de crise.

11.5. Communication numérique

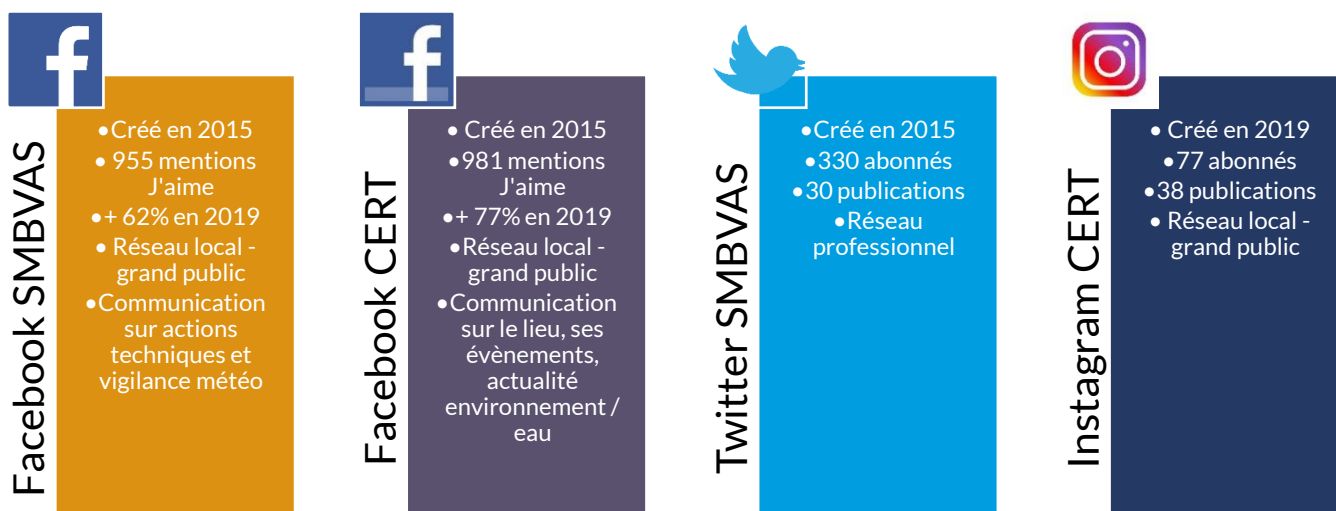
❖ **Création du compte Instagram du CERT**

Suite à l'ouverture du CERT au public en Juin 2018, le SMBVAS a créé une page Instagram du CERT en mai 2019. Il s'agit de communiquer via des photos et vidéos auprès du grand public. Instagram est l'occasion de mettre en avant le patrimoine culturel, la biodiversité du site, mais aussi d'aborder la mémoire du risque ou les événements prévus ou en cours.



Page d'accueil du CERT sur Instagram

✦ Animation des comptes



11.6. Evènements hors syndicat

Le SMBVAS intervient dans un certain nombre d'évènements à la demande de partenaires afin de partager son expérience.

✦ Animation du volet urbain

En 2019, l'animatrice du volet urbain a été sollicitée pour une intervention dans le cadre du lancement de la révision du SAGE de l'Armançon (Yonne). Le but de l'intervention était de présenter aux élus de ce territoire le retour d'expérience du SMBVAS quant à la prise en compte du ruissellement dans les documents d'urbanisme (carte communale, PLU, PLUi) dans le contexte global de ses interventions sur le volet urbain.

Autres interventions (liste non exhaustive) :

- Webconférence du réseau idéal sur la politique du SMBVAS.
- Participation à un **groupe de travail de l'AREAS** sur les 20 ans des inondations de Décembre 1999, en vue d'organiser un ou plusieurs évènements à l'échelle régionale en 2019.
- Participation à un **groupe de travail de l'AREAS** sur le projet de réalisation d'œuvre d'art sur le Seine, en vue d'en faire des repères de crues pour le grand public.
- Intervention à destination des élèves ingénieurs d'AgroParisTech.
- Série sonore sur le risque inondation et la gestion des milieux aquatiques avec Horizon FM.

12. COORDINATION ET AUTRES

D'autres missions ont été réalisées en 2019. Il s'agit de missions de coordination diverses principalement.

La coordination au niveau financier et budgétaire assurée en collaboration avec la secrétaire comptable du syndicat, en lien étroit avec la trésorerie et les financeurs. Ce travail correspond à la recherche de financements (établissement / visa des dossiers de subvention), d'élaboration du budget du syndicat, de suivi régulier du budget et de la trésorerie, avec points financiers sur les dossiers en cours avec la secrétaire comptable permettant d'établir le lien indispensable entre la partie technique et la partie administrative.

La coordination du volet administratif correspond principalement à des points faits avec la secrétaire comptable sur la partie purement administrative des missions (tri, archivage, organisation, etc.). Cette partie intègre également les points faits sur la mission ACMO de la secrétaire comptable.

De même, la coordinatrice a consacré du temps à des actions diverses. Ces actions sont très variables (installations informatiques, courrier, rangements divers, etc.).

Comités syndicaux : ce volet comprend la rédaction des rapports de présentations et des comptes rendus de bureaux et comités syndicaux, la préparation de ces réunions et la présence aux réunions.

Le recrutement et entretiens :

Ils font également partie du rôle de la coordinatrice mais peuvent être également menés par d'autres collaborateurs : en 2019 a eu lieu le recrutement d'agents de service civique menés par Louise Vieussens.
Ce temps est également dédié à la réalisation des entretiens annuels.
Les réunions internes correspondent aux réunions d'équipe.

13. ANNEXES

Annexe 1 : Récapitulatif des temps passés par Animateur

Annexe 2 : Journal du SMBVAS

Annexe 3 : Revue de presse